OUVRAGES ROUTIERS

LEXIQUE

Collection Normes – Ouvrages routiers

Québec

OUVRAGES ROUTIERS

LEXIQUE

Collection Normes – Ouvrages routiers

Québec

Cette publication a été réalisée et éditée par la Direction des normes et des documents d'ingénierie du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

La version électronique est disponible à l'adresse suivante :
https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits-en-ligne/ouvrages-routiers/.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
  700, boulevard René-Lévesque Est, 28e étage
  Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, juin 2025

ISBN 978-2-555-01318-6 (PDF)

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

NOTE AUX UTILISATEURS

Le *Lexique* rassemble en un seul document les définitions des termes les plus couramment utilisés dans le domaine du transport, à l'exception de celles qu'on trouve dans les dictionnaires et répondant bien au besoin terminologique du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Notre but n'étant pas de regrouper tous les termes utilisés dans le domaine routier, mais bien de donner un outil de travail commun comprenant les termes les plus courants nécessitant une certaine spécification dans leur utilisation.

Le *Lexique* a été élaboré à partir des définitions réparties dans l'ensemble des tomes de normes et de celles du *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction et réparation*.

En plus des consultations faites à l'intérieur du Ministère, les ouvrages de référence suivants ont été utilisés :

– *Conception des ponts* (Guy Grattesat);
– *Dictionnaire des industries* (Conseil international de la langue française);
– *Dictionnaire de l'industrie routière*;
– *Dictionnaire des termes nouveaux des sciences et des techniques*;
– *Le dictionnaire de l'eau* (Office de la langue française);
– Dictionnaires encyclopédiques (Larousse, etc.);
– *Petit Larousse illustré*;
– *Le Petit Robert*;
– *Guide canadien de conception géométrique des routes*;
– *Terminologie géographique* (Commission de toponymie);
– *Grand dictionnaire terminologique*;
– *Gazette officielle du Québec*.

À noter que la définition d'un terme recommandé ou normalisé fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec* avec la mention du statut terminologique du terme publié. Selon la Charte de la langue française : « Dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des termes et expressions normalisés, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation. » Un mot dont la définition est normalisée est toujours accompagné d'une note (1, 2, 3 ou 4) qui indique la provenance de la définition.

Changements apportés à la version de juin 2025

DÉFINITION		
Modifiée	**Ajoutée**	**Retirée**
	◆ Corridor piétonnier ◆ Piéton	

A

Abat-poussière ◆*Entretien*. Produit liquide ou solide, capable de diminuer et de contrôler les émissions de poussières sur les routes de gravier selon le ou les seuils prescrits.

Abrasif ◆*Matériaux*. Granulat d'origine minérale composé de particules ou fragments, concassés ou non, de roc, de pierre, de gravier, de sable ou de certains sous-produits industriels. ◆*Entretien*. Pierre concassée, sable ou gravier utilisé sur des routes glacées comme matériau antidérapant.

Accès limité ◆*Conception routière*. Possibilité restreinte d'accéder à une route, en raison des restrictions imposées en des endroits déterminés et réglementés.

Accessibilité universelle ◆*Abords de route*. Concept architectural selon lequel est conçu un édifice ou un lieu public afin de répondre aux besoins de tous les utilisateurs de cet édifice ou de ce lieu, qu'il s'agisse de personnes limitées sur le plan de la mobilité, de l'agilité, de la vision, de l'audition ou de personnes âgées, d'enfants ou de personnes n'ayant aucune déficience physique.

Accotement[1] ◆*Conception routière*. Partie de la plate-forme, aménagée entre la chaussée et le talus, servant d'appui à la chaussée ainsi qu'aux arrêts d'urgence. Note : en milieu urbain, l'accotement est la partie de la plate-forme aménagée entre la chaussée et la banquette, l'arrondi de talus ou un autre aménagement (dispositif de retenue, muret, etc.).

Accotement revêtu ◆*Conception routière, Signalisation routière*. Accotement sur lequel se prolonge le revêtement de la chaussée, séparé de celle-ci par des marques au sol.

Acheminement ◆*Signalisation routière*. Signalisation menant à une destination donnée.

Aciérie ◆*Matériaux*. Producteur de tôles en acier avec revêtement métallique de protection utilisées pour la fabrication des tuyaux en tôle ondulée ou nervurée, ainsi que des tôles fortes en acier qui, une fois ondulées, courbées et galvanisées, peuvent être assemblées.

Acuité visuelle ◆*Abords de route, Signalisation routière*. Inverse de la valeur en minutes du plus petit angle sous lequel l'œil peut encore percevoir distinctement deux objets.

Adventice ◆*Abords de route*. Qui pousse sans avoir été semé. Plantes adventices : mauvaises herbes.

Affaissement ◆*Entretien*. Dépression localisée, souvent brusque et prononcée.

Affouillement général ◆*Conception routière*. Mise en suspension des matériaux meubles constituant le fond du lit d'un cours d'eau pendant les grandes crues.

Âge du revêtement ◆*Entretien*. Âge de la couche de surface d'une chaussée exprimé en nombre d'années.

Air occlus ◆*Matériaux*. Air entraîné sous forme de bulles microscopiques à l'intérieur du béton destiné à accroître sa résistance au gel et aux sels déglaçants.

Aire de service ◆*Signalisation routière*. Parc routier, aménagé en partenariat avec une entreprise privée, comportant des commodités et des services comparables à ceux des haltes routières ainsi que, minimalement, une station-service ou un restaurant. Note : à ces équipements peuvent s'ajouter des aires de stationnement pour véhicules lourds et des services d'information touristique.

Aire de stationnement pour véhicules lourds ◆*Abords de route*. Espace de stationnement aménagé à l'intention des conducteurs de véhicules lourds le long du réseau routier numéroté pour leur permettre de se conformer au Règlement sur les heures de conduite et de travail et sur le dossier du conducteur de véhicules lourds.

Aire de travail ◆*Signalisation routière*. Espace où sont exécutés des travaux, à l'exception du biseau.

Aire ouverte ◆*Matériaux*. Surface des ouvertures d'un tissé par rapport à la surface totale du géotextile.

Ajout cimentaire ◆*Matériaux*. Produit qu'on ajoute au mortier, qui a des propriétés de liant hydraulique résultant d'une réaction chimique avec la chaux du ciment.

Aluminerie ◆*Matériaux*. Producteur des tôles en aluminium utilisées pour la fabrication des tuyaux en tôle d'aluminium ondulée.

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Âme ◆*Ouvrages d'art*. Partie verticale reliant les semelles d'une poutre.

Aménagement cyclable ◆*Conception routière*. Ensemble de tous les éléments servant à faciliter la circulation à bicyclette : voies cyclables, stationnements, signalisation et aménagements connexe telles les aires de repos.

Amendement ◆*Matériaux*. Substance incorporée à un sol pour le rendre plus fertile.

Analyse granulométrique ◆*Matériaux*. Essai permettant de déterminer la distribution en masse des particules d'un matériau suivant leurs dimensions.

Andain ◆*Entretien*. Déplacement horizontal du revêtement, ou accumulation de gravier ou de neige, créant un renflement allongé dans la direction du trafic.

Angle d'incidence ◆*Matériaux*. Angle dont les côtés sont formés par la ligne perpendiculaire au centre du panneau d'essai et la ligne joignant le centre du panneau d'essai au centre du projecteur. Note : l'angle d'incidence est positif si la ligne perpendiculaire au panneau d'essai est du même côté que le récepteur et négatif si la ligne perpendiculaire au panneau d'essai est du côté opposé au récepteur. Synonyme : angle d'entrée.

Angle de déflexion ◆*Conception routière*. Angle formé par les deux tangentes d'une courbe. ◆*Ouvrages d'art*. Angle formé par la tangente d'une poutre fléchie et l'horizontale.

Angle de déviation ◆*Conception routière*. Angle formé par la tangente et la corde en un point d'une courbe.

Angle de divergence ◆*Matériaux*. Angle dont les côtés sont formés par la ligne joignant le centre du panneau d'essai au centre du projecteur et par la ligne joignant le centre du panneau d'essai au centre du récepteur. Synonyme : angle d'observation.

Année de base ◆*Conception routière*. Année à laquelle toutes les données d'un projet sont rapportées.

Année de design ◆*Conception routière – Circulation*. Année horizon choisie pour la conception d'un projet de route. Note : ce choix, généralement de 20 ans, repose sur une analyse de l'accroissement de la circulation à partir de l'année de base selon un niveau de service approprié pour la route projetée.

Appareil d'appui ◆*Ouvrages d'art*. Appareil chargé à la fois de transmettre aux appuis les réactions provenant du tablier et de permettre les mouvements de translation et de rotation du tablier par rapport aux appuis.

Appareil d'appui fixe ◆*Ouvrages d'art*. Appareil d'appui qui permet des rotations et destiné à supporter les efforts verticaux et à transmettre les efforts horizontaux.

Appareil d'appui mobile ◆*Ouvrages d'art*. Appareil d'appui qui permet des déplacements relatifs entre le tablier et l'appui.

Approche ◆*Construction routière*. Début de la voie de secours constituée d'une voie qui mène habituellement à un lit d'arrêt. Note : on peut associer l'approche à une sortie d'autoroute qui doit particulièrement être droite et quitter la route avec un angle le plus faible possible. La géométrie de l'approche est conçue en fonction de la vitesse maximale susceptible d'être atteinte par un véhicule en détresse. Elle assure une entrée parfaitement droite dans le lit d'arrêt. ◆*Signalisation routière*. Ensemble des mouvements de circulation entrant dans un carrefour et provenant d'une même direction.

Appui ◆*Ouvrages d'art*. Partie d'ouvrage transmettant à la fondation les efforts des éléments porteurs du tablier que sont les piles et les culées.

Arboriculture ◆*Abords de route*. Ensemble des sciences et des techniques relatives à la gestion, à la culture et à l'entretien des arbres et arbustes des aménagements paysagers et des sites naturels.

Arc ◆*Ouvrages d'art*. Élément porteur courbe dans le plan vertical qui transmet les charges verticales qui le sollicitent à ses extrémités, principalement par compression axiale.

Armature ◆*Matériaux*. Acier sous forme de barre crénelée ou de treillis utilisé dans les ouvrages en béton.

Armature de précontrainte ◆*Matériaux*. Acier à haute résistance sous forme de barre ou de toron qui a subi un traitement thermique afin de lui conférer les caractéristiques mécaniques requises.

Armature en PRFV ◆*Matériaux*. Barre en polymères renforcés de fibres de verre (PRFV) utilisée pour renforcer des ouvrages en béton. Les armatures en PRFV peuvent être droites, avec ou sans tête d'ancrage, ou être courbes.

Arrondi de talus ◆*Conception routière*. Raccordement progressif de pente entre l'accotement et la partie supérieure du talus.

Assiette ◆*Conception routière*. Surface réellement occupée par la route.

Assise ◆*Ouvrages d'art – Classification*. Plateforme horizontale servant de support aux appareils d'appui. ◆*Ouvrages d'art – Ponceaux*. Agencement composé du coussin de support et des remblais latéraux servant à distribuer la réaction du sol de fondation sur le tuyau.

Attache friable ◆*Ouvrages d'art*. Attache reliant un panneau de signalisation au support vertical et conçue pour se briser lors d'un impact.

Atténuateur d'impact ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif de retenue installé devant un objet fixe le long d'une route ou attaché à un véhicule situé sur celle-ci, destiné à amortir le choc d'un véhicule en cas de collision.

Atténuateur d'impact fixé à un véhicule ◆*Dispositifs de retenue*. Atténuateur d'impact pour chantier fixé à l'arrière d'un véhicule de protection ou remorqué par celui-ci, destiné à réduire la gravité des dommages corporels susceptibles d'être infligés aux occupants d'un véhicule lors d'un impact avec l'arrière du véhicule de protection.

Autoroute[2] ◆*Conception routière*. Voie de communication à chaussées séparées, exclusivement réservées à la circulation rapide, ne comportant aucun croisement à niveau et accessible en des points aménagés à cet effet.

Autoroute à péage ◆*Conception routière*. Autoroute sur laquelle un droit de passage est perçu pour son utilisation.

B

Balise ◆*Entretien*. Borne ou pièce en saillie placée sur le bord de la route pour guider le trafic et en assurer la sécurité.

Ballast ◆*Abords de route*. Dispositif limitatif de courant qui assure le fonctionnement de la lampe. ◆*Matériaux*. Gros granulat dont les dimensions sont comprises entre 20 mm et 50 mm.

Bande cyclable ◆*Conception routière, Signalisation routière*. Voie réservée à l'usage exclusif des cyclistes et délimitée par un marquage au sol ou par un revêtement distinct. Elle est généralement aménagée sur des routes où la vitesse affichée est inférieure à 50 km/h et localisée à la droite des autres voies de circulation.

Bande de pierres lâches ◆*Entretien*. Accumulation de gros granulats dû à un phénomène de ségrégation formant un renflement allongé dans le sens de la circulation.

Bandes préfabriquées ◆*Matériaux – Marquage*. Bandes souples, fabriquées en usine et constituées d'une partie solide et d'un liant assurant la cohésion de l'ensemble. Note : sous leur forme définitive, ces bandes sont suffisamment souples pour être mises en place sans dommages.

Banquette ◆*Conception routière*. Surélévation aménagée à la limite extérieure de l'accotement en vue de la sécurité des usagers de la route.

Barre ◆*Matériaux*. Armature de précontrainte sous forme de barre pourvue ou non de crénelures.

Barre crénelée ◆*Matériaux*. Barre pourvue de crénelures pour améliorer son adhérence au béton.

Barre de support ◆*Matériaux*. Section en acier tubulaire reliée de façon continue au moyen de manchons ou de raccords le long de chaque bande de clôture se prolongeant entre les poteaux terminaux. ◆*Ouvrages d'art*. Barre d'armature, appuyée sur des cales ou des barres, servant à supporter ou positionner une ou plusieurs autres barres d'armature à l'intérieur d'un ouvrage.

Barre en PRFV ◆*Matériaux*. Élément en polymères renforcés de fibres de verre (PRFV) ayant une section transversale nominale pleine de forme circulaire, ce qui regroupe à la fois, les armatures, les goujons et les tirants.

Barre lisse ◆*Matériaux*. Barre dont la surface latérale n'est pas pourvue de crénelures.

Barrière ◆*Matériaux*. Monture rectangulaire en acier tubulaire garnie d'un grillage métallique, articulée sur un poteau de barrière et destinée à fermer une entrée.

Base ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble des éléments reliant le support vertical au massif de fondation.

2. Définition normalisée ou recommandée par la Commission de toponymie du Québec (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Base cédant sous l'impact ◆*Ouvrages d'art*. Base permettant à un support d'une structure d'équipement routier de se séparer du massif de fondation ou de la fiche à l'occasion d'un impact. Note : parmi les bases cédant sous l'impact, on distingue les types suivants :

- base à plan de glissement : base permettant au support vertical de se séparer du massif de fondation par le glissement des plaques de la base;
- base friable : base permettant au support vertical de se séparer du massif de fondation par la rupture de ses parois;
- base munie d'un manchon fragilisé : base permettant au support vertical de plier ou de se séparer de la fiche;
- base munie de boulons ou de coupleurs fragilisés : base permettant au support vertical de se séparer du massif de fondation ou de la fiche par la rupture des boulons ou des coupleurs;
- fiche : élément encastré dans le sol ou dans le béton.

Batardeau ◆*Ouvrages d'art*. Ouvrage temporaire destiné à isoler des eaux environnantes la zone des travaux afin de permettre leur exécution à sec. Le batardeau peut être préfabriqué et amovible ou être construit à partir de matériaux divers tels que des blocs de béton, des sacs de sable, des pierres, du métal et des géomembranes.

Bec ◆*Ouvrages d'art*. Partie profilée d'une pile en rivière, appelée « avant-bec », du côté amont, et « arrière-bec », du côté aval.

Belvédère[2] ◆*Abords de route, Conception routière*. Lieu aménagé sur un terrain élevé, offrant un point de vue remarquable sur le paysage environnant. Note : les belvédères, contrairement aux haltes et aires de services, ne comportent pas d'installations sanitaires; ils sont habituellement ouverts durant la période estivale seulement.

Béquille ◆*Ouvrages d'art*. Appui vertical ou oblique encastré dans le tablier d'un pont.

Berge ◆*Conception routière – Route*. Partie de terrain surélevée, bordée par le talus de déblai et la limite de l'emprise.

Berme ◆*Construction routière*. Bande de terrain subhorizontale située au pied ou en crête d'un talus rocheux. ◆*Conception routière*[1]. Banquette aménagée à la base d'un talus de remblai ou de déblai pour en assurer la stabilité et, éventuellement, pour servir à l'implantation d'éléments de signalisation.

Béton antilessivage ◆*Matériaux*. Mélange de matériau cimentaire, d'eau et d'adjuvants spéciaux dans lequel sont enrobés des granulats fins et des gros granulats. Les adjuvants utilisés modifient la rhéologie du mélange et permettent une mise en place dans l'eau tout en minimisant le lessivage du béton au contact de l'eau et en préservant ses caractéristiques physiques.

Béton armé ◆*Ouvrages d'art*. Béton dont l'armature métallique est placée de sorte que les deux matériaux agissent conjointement pour résister aux efforts.

Béton au latex ◆*Matériaux*. Mélange de matériau cimentaire, d'eau, d'adjuvant, lorsque cela est nécessaire, et d'une proportion de 5 ou 15 % de latex styrène-butadiène dans lequel sont enrobés des granulats fins et des gros granulats. L'usage du latex dans le béton permet une amélioration de l'adhérence et de l'étanchéité du béton. Ce béton est habituellement utilisé pour la réparation en couche mince non armée de dalles de ponts. Le béton contenant 5 % de latex est recouvert d'une membrane d'étanchéité et d'un enrobé à chaud, alors que celui qui comprend 15 % de latex ne l'est pas.

Béton autoplaçant ◆*Matériaux*. Mélange de matériau cimentaire, d'eau et d'adjuvants spéciaux dans lequel sont enrobés des granulats fins et des gros granulats. Les adjuvants utilisés modifient la rhéologie du mélange et fluidifient fortement le béton tout en préservant ses caractéristiques physiques, permettant ainsi une mise en place sans vibration dans des endroits où l'espace est restreint.

Béton de masse volumique normale ◆*Matériaux.* Béton correspondant aux exigences de la norme 3101 du *Tome VII* dont la masse volumique se situe entre 2150 kg/m^3 et 2500 kg/m^3.

Béton délaminé ◆*Ouvrages d'art*. Béton présentant une fissuration interne plus ou moins parallèle avec la surface, généralement à l'interface d'une nappe d'armature, sans qu'il y ait détachement de la surface.

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).
2. Définition normalisée ou recommandée par la Commission de toponymie du Québec (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Béton fibré à ultra-hautes performances (BFUP) ◆*Matériaux*. Matériau composite cimentaire renforcé de fibres offrant une résistance minimale à la compression de 120 MPa à 28 jours.

Béton précontraint ◆*Ouvrages d'art*. Béton dont l'armature a été tendue avant la mise en place du béton ou placée dans des gaines et tendue après le durcissement du béton.

Béton préfabriqué ◆*Ouvrages d'art*, *Construction routière, Abords de route*. Voir : *Élément en béton préfabriqué*.

Béton projeté ◆*Matériaux.* Mélange de béton qui est projeté à haute vitesse sur une surface de manière à obtenir une compaction adéquate du matériau.

Béton projeté par procédé à sec ◆*Matériaux*. Mélange de liant, d'adjuvants en poudre, de fibres de polypropylène et de granulats, transporté dans un boyau à l'aide d'un jet d'air sous pression et projeté à haute vélocité sur une surface de béton ou un coffrage. La plus grande partie de l'eau et les adjuvants prémélangés à l'eau sont introduits près de la sortie du boyau, à la lance de projection.

Béton projeté par procédé humide ◆*Matériaux*. Mélange de béton (liant, eau, granulats fins et gros, fibres de polypropylène et adjuvants) pompé dans un boyau et projeté à haute vélocité sur une surface de béton.

Béton semi-autoplaçant ◆*Matériaux.* Mélange de liant, d'eau et d'adjuvants dans lequel sont enrobés des granulats fins et des gros granulats. Le béton est fluide mais stable et demande une légère consolidation mécanique.

Biais ◆*Ouvrages d'art*. Angle entre une ligne perpendiculaire à l'axe longitudinal du pont et l'axe des appuis.

Biseau ◆*Signalisation routière*. Rétrécissement oblique d'une voie ou d'une partie de voie de circulation précédant une aire de travail.

Bitume ◆*Matériaux*. Produit visqueux constitué principalement de composés hydrocarbonés et de leurs dérivés. Note : le bitume est obtenu par raffinage d'un pétrole brut avec ou sans ajout d'additifs.

Bitume fluidifié ◆*Matériaux*. Liant liquide à base de bitume, obtenu par dissolution d'un bitume routier dans un solvant hydrocarboné d'origine pétrolière.

Bloc de polystyrène ◆*Matériaux*. Pièce rigide de forme rectangulaire dont l'épaisseur est de plus de 150 mm.

Bloc remblai ◆*Matériaux*. Élément de forme polygonale conçu pour empêcher le glissement d'un bloc sur un autre. Cet élément est fabriqué à partir d'un béton sans affaissement et sert à la construction de murs de soutènement, de revêtements de talus, de murets ou de matelas de protection contre l'érosion. Note : « bloc remblai » est aussi connu sous l'appellation « parpaing ».

Bois d'œuvre ◆*Matériaux*. Produit fabriqué à partir d'une bille de bois. À l'état brut, le bois est scié, déligné et ébouté de façon à présenter au moins sur l'ensemble des quatre faces longitudinales de chaque pièce des marques de scie ou d'autres marques faites dans la transformation des billes en bois d'œuvre.

Bois de dimension ◆*Matériaux*. Bois d'œuvre dont l'épaisseur nominale mesure entre 51 mm et 102 mm (2 po et 4 po) et dont la largeur nominale est égale ou supérieure à 51 mm (2 po).

Bois raboté ◆*Matériaux*. Bois débité qui a été raboté dans un planeur pour obtenir des surfaces douces et polies et une uniformité dans les dimensions sur une face (P1F), deux faces (P2F), une rive (P1C), deux rives (P2C) ou une combinaison de faces et de rives (P1F1C), (P1F2C), (P2F1C) ou (P4F).

Bois traité sous pression ◆*Matériaux*. Bois imprégné d'un préservatif ou d'une solution de préservatif par l'application d'une pression pour le protéger contre les agents destructeurs tels les champignons et les insectes terrestres et marins.

Bombement ◆*Ouvrages d'art*. Distance verticale entre une ligne horizontale de référence et le point le plus élevé de la chaussée. Note : sur un pont, le bombement peut être transversal ou longitudinal.

Bombement normal ◆*Conception routière*. Pente transversale de la chaussée, généralement de 2 %, pour l'écoulement des eaux de surface.

Bordage ◆*Entretien*. Accumulation de neige sur le bord de la route.

Bordure ◆*Construction routière*. Muret vertical ou incliné limitant la chaussée ou l'accotement, pouvant constituer une partie du dispositif d'écoulement des eaux.

Bordure droite ◆*Matériaux*. Élément ayant la forme d'un parallélépipède, servant à la construction de bords de trottoir, d'îlots, de terre-pleins, à la délimitation de rives ou de revêtements de même qu'à la canalisation de l'eau.

Boucle de détection ◆*Matériaux*. Conducteur électrique encerclant une certaine superficie d'une voie de circulation pour former une zone de détection d'un véhicule.

Boulevard[2] ◆*Conception routière*. Artère à grand débit de circulation reliant diverses parties d'un ensemble urbain et comportant habituellement au moins quatre voies souvent séparées par un terre-plein.

Bouton d'appel de feux pour piétons ◆*Signalisation routière, Entretien*. Dispositif d'un système de signalisation pouvant être actionné manuellement pour activer des signaux lumineux qui permettront aux piétons de traverser une voie de circulation en toute sécurité.

Bretelle ◆*Conception routière*. Chaussée à une ou plusieurs voies à sens unique reliant deux routes à niveaux différents ou deux routes parallèles.

Bretelle directe ◆*Conception géométrique.* Bretelle dont le tracé correspond au mouvement que désire effectuer le conducteur. Ces bretelles comportent de grands rayons et la vitesse de base de la courbe de référence est de l'ordre de 70 à 80 % de la vitesse de base des autoroutes.

Bretelle semi-directe ◆*Conception géométrique.* Bretelle dont le tracé dirige l'usager en direction opposée avant de revenir vers la direction souhaitée. Typiquement, il s'agit des bretelles où le tracé dirige l'usager vers la droite pour effectuer un mouvement de virage à gauche. Ces bretelles comportent des rayons plus petits et sont à vitesse réduite.

Bruit continu ◆*Abords de route*. Bruit ininterrompu pendant une certaine période.

Bruit de fond ◆*Abords de route*. Tout son ou toute onde sonore qui se superpose au son particulier à l'étude, à savoir un son autre que le son que l'on mesure, que le discours ou la musique que l'on écoute, etc.

C

Câble électrique ◆*Matériaux*. Ensemble qui est constitué d'un ou de plusieurs conducteurs, isolés ou non, et qui est généralement recouvert d'une gaine protectrice.

Caillebotis ◆*Ouvrages d'art*. Élément constitué de plaques verticales ou de profilés en acier, disposés parallèlement et fixés entre eux au moyen de barres de manière à former un maillage serré et utilisé comme platelage sur des structures métalliques.

Caisson à claire-voie ◆*Ouvrages d'art*. Mur construit en cages de bois remplies de pierres.

Caisson de sécurité ◆*Ouvrages d'art, Abords de route*. Pièce ancrée au massif de fondation afin d'y assembler un fût d'éclairage ou un poteau de signalisation. Le caisson de sécurité est une base qui cède sous l'impact tout en offrant un petit espace de travail pour les branchements électriques.

Caisson de service électrique ◆*Ouvrages d'art, Abords de route*. Pièce ancrée au massif de fondation afin d'y assembler un fût de signaux lumineux ou un fût d'alimentation électrique. Le caisson de service électrique est une base qui cède ou non sous l'impact tout en offrant un grand espace de travail pour les branchements électriques.

Calcium ◆*Matériaux*. Nom commun donné au chlorure de calcium.

Cale d'espacement ◆*Matériaux*. Pièce en métal, en plastique ou en béton permettant d'assurer le positionnement correct des armatures.

Camion[4] ◆*Signalisation routière*. Véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, conçu et aménagé principalement pour le transport de biens ou pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Sont également des camions, les ensembles de véhicules routiers dont au moins un des véhicules le formant a un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus.

Canalisation ◆*Conception routière*. Orientation et distribution des courants de circulation dans des couloirs déterminés par des îlots ou des marques

2. Définition normalisée ou recommandée par la Commission de toponymie du Québec (publication à la *Gazette officielle du Québec*).
4. Définition publiée dans le Règlement sur la signalisation routière (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 41).

sur la chaussée, favorisant le flux des véhicules et le passage des piétons en toute sécurité.

Canalisation souterraine ◆*Abords de route*. Ensemble de conduits, placés sous terre et enrobés ou non de béton, ainsi que des chambres de raccordement, servant à contenir et à protéger des câbles électriques et de télécommunication.

Capacité ◆*Conception routière – Circulation*. Débit maximal virtuel d'une section de route, compte tenu de ses caractéristiques générales.

Capacité portante ◆*Entretien*. Valeur structurale d'une route, basée sur la déflexion sous une charge connue.

Carrefour[2] ◆*Conception routière*. Lieu relativement large, par opposition au simple croisement, où se rencontrent plusieurs voies de communication.

Carrefour giratoire ◆*Conception routière*. Carrefour comportant trois branches ou plus, dans lequel les courants convergent sur une chaussée à sens unique entourant un îlot central. La circulation sur cette chaussée se fait dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et a priorité sur la circulation entrant dans l'anneau. (En anglais : *roundabout* ou *modern roundabout*).

Carrefour plan ◆*Conception routière*. Zone de croisement de deux ou plusieurs routes où il n'existe aucune dénivellation de courants. Note : cette zone est munie de dispositifs de régulation de la circulation sur la chaussée et en bordure de la route.

Carrière ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Tout endroit d'où l'on extrait, à ciel ouvert, des substances minérales consolidées, à l'exception des déblais, excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations d'une construction.

Chambre de raccordement ◆*Abords de route*. Ouvrage servant au tirage afin de faciliter les travaux dans le cas de grandes longueurs ainsi qu'à la jonction et à la dérivation des câbles qui proviennent d'une ou de plusieurs canalisations multitubulaires.

Chargement ◆*Matériaux – Béton*. Quantité de béton livrée dans un camion.

Chargement des trous ◆*Construction routière*. Opération consistant à mettre en place les explosifs dans les trous de forage.

Chasse-roue ◆*Ouvrages d'art*. Muret de protection placé le long de la glissière d'un pont.

Chaussée ◆*Conception routière, Signalisation routière*. Surface de roulement des véhicules, excluant les accotements.

Chaussée désignée ◆*Conception routière, Signalisation routière*. Chaussée partagée par les automobilistes et les cyclistes, officiellement reconnue comme voie cyclable, recommandée aux cyclistes ainsi que caractérisée par une signalisation simplifiée et l'absence de corridor réservé aux cyclistes. La notion de chaussée désignée s'applique également aux sections de route pouvant être empruntées par les véhicules hors route.

Chaussée rigide ◆*Construction routière*. Chaussée dont le revêtement est constitué de béton.

Chaussée souple ◆*Construction routière*. Chaussée dont le revêtement est constitué d'enrobé.

Chemin de contournement ◆*Signalisation routière*. Ouvrage temporaire constitué d'un chemin qui est spécialement construit pour contourner des travaux de longue durée et qui se rattache par ses extrémités au chemin direct ou habituel.

Chemin de desserte ◆*Conception routière*. Rue ou chemin local auxiliaire bidirectionnel, avec ou sans aire de stationnement, situé à côté d'une route principale ou d'un raccordement de route principale et desservant les propriétés adjacentes.

Chemin de déviation ◆*Conception routière*. Court tronçon permanent de chemin reliant les chaussées affectées à des sens de circulation opposés d'une autoroute ou d'une route à chaussées séparées avec un accès limité.

Chemin de pénétration ◆*Conception routière*. Chemin donnant accès aux régions en voie développement. Note : initialement, ces chemins sont construits selon des normes géométriques minimales avec possibilité de les améliorer, suivant l'ampleur du développement de la région.

Chevêtre ◆*Ouvrages d'art*. Poutre horizontale reliant les éléments verticaux d'un appui et servant à leur transmettre des efforts verticaux.

2. Définition normalisée ou recommandée par la Commission de toponymie du Québec (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Chlorure de calcium ◆*Matériaux*. Fondant chimique utilisé pour le déglaçage des routes. Note : le chlorure de calcium vient aider l'action du chlorure de sodium sur la route. Symbole : $CaCl_2$.

Chlorure de sodium ◆*Matériaux*. Fondant chimique utilisé pour le déglaçage des routes. Symbole : NaCl.

Cintre ◆*Ouvrages d'art*. Charpente provisoire qui soutient une structure en phase de construction, c'est-à-dire les coffrages où sera coulé une voûte, un arc, une poutre ou le tablier d'un pont en béton.

Circulation de transit ◆*Conception routière*. Partie de la circulation qui emprunte une route à la hauteur d'un territoire donné mais dont les points d'origine et de destination sont extérieurs à celui-ci.

Cisaillement ◆*Conception routière – Circulation*. Conflit entre deux courants de circulation qui s'entrecroisent.

Classe de performance du bitume ◆*Matériaux*. Classe qui se définit par l'expression PG H L, où PG signifie classe de performance (*Performance Grade*); H représente la température limite (en °C) au-dessus de laquelle le bitume est susceptible de présenter des phénomènes de déformation irréversibles; L représente la température limite (en °C) au-dessous de laquelle le bitume est susceptible de se fissurer par retrait thermique.

Classe granulaire ◆*Matériaux*. Classe qui se définit par deux dimensions d'ouverture de mailles carrées, avec des conditions déterminées de passants et de refus.

Classification fonctionnelle du réseau routier ◆*Conception routière*. Hiérarchisation des routes à partir de la fonction exercée par chacune de celles-ci. Note : établie à partir de critères démographiques et économiques, cette classification constitue un outil précieux pour l'aménagement et la planification routière.

Clé ◆*Ouvrages d'art*. Partie centrale d'un arc ou d'une voûte.

Coefficient d'équivalence ◆*Conception routière*. Mesure de l'encombrement en UVP, où une automobile équivaut à une UVP. Note : UVP signifie « unité de voiture particulière ».

Coefficient de frottement ◆*Conception routière*. Mesure de l'adhérence des pneus à la chaussée dans le sens longitudinal ou transversal.

Coffret de branchement ◆*Matériaux*. Boîtier métallique étanche conçu pour usage extérieur et pour alimenter le coffret de branchement et de distribution, le coffret de distribution et le coffret de distribution et de contrôle.

Coffret de branchement et de distribution ◆*Matériaux*. Boîtier métallique étanche conçu pour usage extérieur et contenant un coffret certifié pour le branchement, ainsi que les appareils de commande de distribution pour les systèmes électrotechniques.

Coffret de distribution ◆*Matériaux*. Boîtier métallique étanche conçu pour usage extérieur et contenant les appareils de commande de distribution pour les systèmes électrotechniques.

Coffret de distribution et de contrôle ◆*Matériaux*. Boîtier métallique étanche conçu pour usage extérieur et contenant les appareils de distribution et de contrôle pour les systèmes électrotechniques.

Collecteur ◆*Conception routière*. Route unidirectionnelle sans accès, adjacente à une autoroute et séparée de cette dernière par un terre-plein latéral, destinée à rassembler et à répartir la circulation en dehors de l'autoroute.

Compactage ◆*Construction routière*. Opération consistant à augmenter la densité des sols au moyen d'une action mécanique ou autre dans le but de diminuer les tassements ultérieurs.

Comportement de la chaussée ◆*Entretien*. Évaluation, dans le temps, de la surface de roulement d'une chaussée.

Compost ◆*Matériaux*. Produit solide mature issu du compostage, qui est un procédé dirigé de bio-oxydation d'un substrat organique hétérogène solide incluant une phase thermophile.

Conducteur électrique ◆*Matériaux*. Fil ou pièce en métal, isolé ou non, monté dans le but de transporter un courant électrique d'une pièce d'appareillage électrique à une autre ou utilisé pour la mise à la terre et la continuité des masses.

Conduit ◆*Ouvrages d'art*. Conduits de services publics servant au passage de câbles de télécommunications, de câblodistribution ou d'électricité ainsi que les conduites d'aqueduc, d'égout ou de gaz.

Conduite ◆*Construction routière*. Tuyau à section circulaire, généralement parallèle à la route, faisant partie d'un réseau muni de points de captage et d'un exutoire.

Connecteur ◆*Ouvrages d'art*. Élément métallique assurant la liaison entre la semelle supérieure d'une poutre d'acier et la dalle de béton dans une ossature mixte.

Console ◆*Ouvrages d'art*. Élément en porte-à-faux.

Consolidation ◆*Construction routière*. Mode de chargement pour rendre plus stables les matériaux de faible consistance.

Construction ◆Érection d'une infrastructure ou d'une partie d'infrastructure sur un site où aucun équipement du même genre n'existe actuellement.

Construction en encorbellement ◆*Ouvrages d'art*. Construction d'une structure par tronçons successifs en porte-à-faux de part et d'autre d'un appui.

Contraste ◆*Signalisation routière*. Perception subjective créée par la différence de la luminance d'un objet situé à un endroit donné et le fond du champ visuel immédiat d'un observateur.

Contreventement ◆*Ouvrages d'art*. Assemblage de pièces de charpente destiné à s'opposer à la déformation transversale et au déversement latéral de l'ossature dus au vent et aux charges excentrées.

Contrôleur de feux de circulation (Régulateur de commande) ◆*Matériaux*. Appareil électronique programmable servant au contrôle d'un système de commande de feux de circulation, spécialement conçu pour établir un ordre de choix, de durée et de diffusion d'un signal. ◆*Signalisation routière*. Dispositif réglant le fonctionnement des feux de circulation.

Convergence ◆*Conception routière*. Mouvement suivant lequel deux courants distincts allant dans le même sens se juxtaposent ou fusionnent pour former un seul courant de circulation.

Coordination ◆*Signalisation routière*. Mode de fonctionnement de feux de circulation à plusieurs carrefours de manière à améliorer la fluidité de la circulation.

Corps de chaussée ◆*Construction routière*. Ensemble de couches placées entre l'infrastructure et le revêtement et servant de support à celui-ci. Note : l'ensemble des couches comprend les couches de fondation et de sous-fondation.

Corridor de transport ◆*Conception routière*. Espace territorial réservé pour le passage d'un ou de plusieurs services. Note : les corridors de transport incluent les corridors routiers, les chemins de fer, les voies fluviales, les oléoducs, les gazoducs, les lignes électriques et téléphoniques. Ces corridors peuvent être isolés, jumelés ou multiples selon qu'ils servent au passage d'un seul service ou de plusieurs services simultanément.

Corridor piétonnier ◆*Conception géométrique*. Espace de circulation linéaire prévu pour les piétons, ayant une largeur efficace correspondant à celle d'un trottoir libre d'obstacles et une hauteur libre d'obstacles au-dessus, qui peut inclure une banquette où se trouvent éventuellement du mobilier urbain, des arbres et d'autres végétaux, de même que des abris d'arrêts d'autobus.

Couche anticontaminante ◆*Matériaux*. Couche de matériaux granulaires servant à prévenir la contamination entre deux couches de granularité différente.

Couche de liaison ◆*Construction routière*. Couche d'enrobé servant de transition entre une base de gravier, de pierres ou d'enrobé et la couche de roulement.

Couche de roulement granulaire ◆*Matériaux*. Couche de matériaux granulaires placés à la surface des accotements et des routes non revêtus.

Couche de surface ◆*Construction routière*. Couche de roulement en enrobé, à surface lisse et unie, sur laquelle circulent les véhicules. Note : couche de surface est aussi connue sous l'appellation *couche d'usure*.

Couche filtrante ◆*Matériaux*. Couche de matériaux granulaires servant à prévenir la contamination et à assurer l'écoulement vers les matériaux adjacents.

Coulis cimentaire ◆*Matériaux*. Mélange de ciment Portland, d'eau et d'adjuvants ayant une consistance fluide.

Couloir ◆*Conception routière*. Portion de chaussée généralement unidirectionnelle, délimitée au moyen d'îlots de canalisation et servant au passage des véhicules à un carrefour ou à un échangeur. Note : couloir est aussi connu sous l'appellation *chaussée de transfert*.

Coupe à ras terre ◆*Abords de route*. Coupe réalisée à la périphérie d'un boisé sur une hauteur maximale de 150 mm au-dessus du sol naturel de tous les arbres ayant un diamètre à la hauteur de souche de plus de 100 mm. Note : il faut y maintenir en place l'humus, les plantes herbacées, les arbustes et les jeunes plants d'arbres existants, afin de préserver

l'état du couvert végétal non arborescent du sol en place et, surtout, l'état des racines des arbres du peuplement forestier voisin.

Courant de circulation ◆*Conception routière*. Ensemble des véhicules, sur une route donnée, dont le mouvement peut être libre ou gêné, selon le débit, la vitesse et la répartition des véhicules. Note : les courants de circulation se classent selon quatre situations : écoulement parallèle, écoulement divergent, écoulement convergent, écoulement sécant (cisaillement et entrecroisement).

Courbe de raccordement ◆*Conception routière*. Courbe dont le rayon varie constamment.

Courbe de référence ◆*Conception routière*. Courbe minimale d'une bretelle déterminée par la vitesse de base.

Courbe granulométrique ◆*Matériaux*. Représentation graphique de la répartition dimensionnelle cumulée des particules de granulat.

Courbe verticale rentrante ◆*Conception routière*. Courbe du profil en long, de forme concave.

Courbe verticale saillante ◆*Conception routière*. Courbe du profil en long, de forme convexe.

Coussin ◆*Matériaux*. Couche de matériaux granulaires utilisée sous les structures, bâtiments, ponceaux et conduites. ◆*Signalisation routière*. Surface surélevée de la chaussée, semblable au dos d'âne allongé, mais qui n'en couvre pas toute la largeur. L'aménagement comprend deux ou trois coussins séparés. Les coussins peuvent être permanents ou amovibles.

Coussin du support ◆*Ouvrages d'art*. Matériau granulaire situé directement sous le tuyau.

Crête ◆*Conception routière*. Point le plus élevé du profil en travers d'une route bombée. Synonyme : sommet.

Criblure ◆*Matériaux*. Granulat fin, issu du concassage et dont 100 % des particules sont fracturées.

Critère de perméabilité ◆*Construction routière*. Exigence granulométrique visant à assurer une ouverture des pores suffisamment grande pour permettre l'écoulement de l'eau. Voir la norme 2104 du *Tome VII*.

Critère de rétention des particules ◆*Construction routière*. Exigence granulométrique visant à restreindre suffisamment la dimension des pores pour empêcher le passage des particules d'un sol migrateur ou d'un matériau granulaire migrateur. Voir la norme 2104 du *Tome VII*.

Culée ◆*Ouvrages d'art*. Appui d'extrémité d'un tablier de pont, d'une voûte ou d'un arc.

Cuvette ◆*Ouvrages d'art*. Dispositif composé d'une grille reliée à un tuyau, permettant l'évacuation des eaux de la surface d'un pont.

Cycle ◆*Signalisation routière*. Période pendant laquelle se déroule la série complète de toutes les phases d'un signal lumineux à un carrefour.

D

Dalle de transition ◆*Ouvrages d'art*. Dalle en béton armé située aux extrémités d'un pont et appuyée à la fois sur l'arrière de la culée et sur le remblai.

Dalle orthotrope ◆*Ouvrages d'art*. Tôle métallique raidie dans deux directions orthogonales servant de membrure supérieure et de platelage à un pont métallique.

Dalle participante ◆*Ouvrages d'art*. Dalle en béton armé liée à l'ossature de manière à intervenir dans la flexion générale du tablier. Note : on obtient ainsi un tablier mixte dans lequel la dalle est considérée comme participant à la résistance de l'ensemble.

Dalot ◆*Abords de route*. Conduit ouvert pour l'écoulement de l'eau de ruissellement.

Débit[1] ◆*Conception routière – Circulation*. Nombre de véhicules passant en un point donné par unité de temps. Note : l'adjectif utilisé précise habituellement l'unité de temps considérée. Il s'agit de débit horaire, débit journalier ou débit annuel. Le débit peut se rapporter à une section de route (pour un ou plusieurs sens, pour une ou plusieurs voies) ou à un carrefour (débit total entrant ou pour un ou plusieurs mouvements).

Débit de l'heure de pointe ◆*Conception routière*. Le plus grand nombre de véhicules observés en un point donné sur une route, pendant 60 minutes consécutives, au cours d'une ou de plusieurs journées d'observation.

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Débit de service ◆*Conception routière*. Nombre maximal de véhicules qui peuvent passer sur une section donnée d'une voie ou d'une chaussée, dans une direction ou dans les deux directions, durant une période de temps précisée alors que les conditions d'exploitation sont maintenues conformes au niveau de service choisi.

Débit de trentième heure ◆*Conception routière*. Débit horaire qui, sur la route considérée et pendant une année déterminée, n'a été dépassé que par les 29 autres heures les plus achalandées.

Débit des courants ◆*Conception routière*. Somme des véhicules de chaque catégorie affectés de leur coefficient d'équivalence. Note : ce débit est exprimé en unités d'automobiles par heure.

Débit horaire de conception ◆*Conception routière*. Circulation prévue sur une route à la date horizon. Note : débit horaire de conception est aussi connu sous l'appellation *débit de base*.

Débit journalier moyen (DJM) ◆*Conception routière – Circulation*. Quotient du débit moyen par le nombre de jour considéré.

Débit journalier moyen annuel (DJMA) ◆*Conception routière*. Quotient du débit annuel par le nombre de jours de l'année.

Débit journalier moyen d'été (DJME) ◆*Conception routière – Circulation*. Quotient du débit correspondant aux mois de juin, juillet, août et septembre par le nombre de jours de ces mois.

Débit journalier moyen d'hiver (DJMH) ◆*Conception routière – Circulation*. Quotient du débit des mois de décembre, janvier, février et mars par le nombre de jours de ces mois.

Déblai ◆*Construction routière*. Partie des terrassements comprenant le total des coupes de terrain à faire sur le tracé de la route à construire, dans les limites de l'emprise, suivant les plans et devis.

Débouché ◆*Ouvrages d'art*. Largeur ou surface offerte à l'écoulement de l'eau sous un pont.

Décalage ◆*Signalisation routière*. Écart de temps séparant le début d'une phase préétablie de différents systèmes coordonnés.

Décibel ◆*Abords de route*. Unité égale au dixième du bel et servant à évaluer l'intensité des sons. Note : le décibel est proportionnel au logarithme décimal du rapport entre la pression d'une onde sonore et une pression de référence.

Déflexion ◆*Construction routière – Mécanique de chaussée*. Déformation verticale d'une chaussée sous l'effet d'une charge.

Dégagement latéral (DL) ◆*Dispositifs de retenue*. Distance de sécurité prise perpendiculairement à la voie de circulation et qui permet de définir la zone de dégagement latéral. Elle correspond au déplacement latéral que parcourt, dans environ 85 % des cas, un véhicule au moment d'une sortie de route avant qu'il puisse redresser sa course ou s'immobiliser complètement.

Degré de compacité ◆*Entretien*. Ratio de la masse des matériaux considérés sur la masse maximale de ceux-ci, exprimé en pourcentage.

Densité ◆*Conception routière – Circulation*. Nombre de véhicules qui se trouvent en un instant donné sur une longueur unité d'une voie ou de l'ensemble des voies d'une route. Note : la densité s'exprime généralement en véhicules par kilomètre ou en unité de véhicule particulier par kilomètre (UVP/km).

Dépanneuse ◆*Signalisation routière*. Véhicule automobile muni d'un équipement fabriqué pour soulever un véhicule routier et le tirer ou pour charger un véhicule routier sur sa plate-forme – Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

Dépendances ◆*Conception routière*. Ensemble des surfaces, ouvrages ou installations situés dans l'emprise d'une voie publique, nécessaires à l'exploitation de celle-ci, mais qui ne font pas partie des éléments de la route à proprement parler. Note : les dépendances comprennent donc les autres éléments que l'on trouve dans l'emprise routière, comme les trottoirs, les pistes cyclables, les murs de soutènement, la signalisation, les dispositifs d'éclairage, etc.

Destination ◆*Signalisation routière*. Agglomération dont le nom est inscrit sur un panneau d'indication.

Détecteur ◆*Signalisation routière*. Dispositif permettant de déceler la présence d'un véhicule, d'un cycliste ou d'un piéton.

Détecteur de véhicule ◆*Matériaux*. Appareil électronique capable d'alimenter les boucles senseurs, de mesurer l'inductance des boucles senseurs et de répondre à une diminution, d'une valeur prédéterminée, de l'inductance des boucles senseurs par un signal indiquant le passage ou la présence de véhicules dans la zone de détection.

Détour[1] ◆*Signalisation routière*. Déviation qui oblige les usagers de la route à quitter le chemin direct ou le parcours habituel et à emprunter une ou plusieurs autres routes ou voies urbaines.

Détritus ◆*Construction routière*. Matériaux réduits à l'état de débris inutilisables.

Diaphragme ◆*Ouvrages d'art*. Élément transversal rigide, dans une ossature à poutres ou à caissons, destiné à assurer la rigidité du système structural ainsi qu'à répartir et limiter les déformations de flexion. ◆*Matériaux*. Section de treillis métallique à l'intérieur du panier divisant le gabion en cellules.

Dispositif d'extrémité de glissière semi-rigide ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif conçu pour ancrer une glissière de façon sécuritaire en répartissant adéquatement les efforts lors d'une collision contre celle-ci. Un dispositif d'extrémité de glissière semi-rigide comporte une partie d'ancrage, appelée « section d'ancrage » et une longueur efficace, qui fait partie de la section efficace de la glissière.

Dispositif de retenue frontal ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif ayant pour fonction d'atténuer les effets d'un impact frontal sur un objet fixe ou sur une extrémité de glissière en permettant une décélération graduelle du véhicule. Ce dispositif se répartit en trois catégories, soit le dispositif d'extrémité pour glissière semi-rigide, l'atténuateur d'impact fixe et l'atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV).

Dispositif de retenue frontal redirectionnel à extrémité franchissable ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif de retenue frontal redirectionnel dont la partie redirectionnelle ne débute qu'à une certaine distance de l'extrémité du dispositif. L'extrémité franchissable, qui correspond habituellement à sa section d'ancrage, permet le passage contrôlé d'un véhicule à la suite d'une collision latérale dans cette zone.

Dispositif de retenue frontal redirectionnel à extrémité non franchissable ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif de retenue frontal ayant une capacité redirectionnelle sur toute sa longueur. Un tel dispositif peut intercepter un véhicule à la suite d'un impact latéral dans sa section d'ancrage.

Dispositif de retenue latéral (glissière de sécurité) ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif placé le long des routes afin d'empêcher les véhicules en perte de maîtrise de heurter un objet fixe, de faire une chute ou d'entrer en collision avec un autre véhicule circulant en sens inverse. Ce dispositif est habituellement désigné sous l'appellation *glissière de sécurité*.

Dispositif de retenue pour chantiers ◆*Dispositifs de retenue*. Dispositif de retenue latéral ou frontal utilisé sur les chantiers routiers et destiné à protéger les travailleurs dans les aires de travail exposées à la circulation et les usagers contre de nouveaux obstacles attribuables à la nature des travaux ou à la configuration de la circulation. En raison de l'usage temporaire auquel il est destiné, ce dispositif peut différer du dispositif pour usage permanent en ce qui a trait à sa fabrication ou sa construction.

Dispositif de retenue sur les ponts ◆*Ouvrages d'art.* Dispositif ancré à un pont et dont la fonction première est de retenir les véhicules, les piétons et les cyclistes circulant sur le pont. On distingue deux dispositifs de retenue sur les ponts : la glissière (acier, béton et mixte ou combiné) et le garde-fou.

Distance de visibilité[1] ◆*Conception routière*. Distance maximale, mesurée selon l'axe de la route, à laquelle un conducteur d'une automobile, situé à un point considéré de la route, peut apercevoir un point situé sur la chaussée ou à une hauteur donnée au-dessus de celle-ci, lorsque sa vue n'est pas gênée par la circulation ou par des obstacles latéraux.

Distance de visibilité au dépassement ◆*Conception routière*. Distance minimale de visibilité dont dispose le conducteur d'un véhicule pour effectuer avec sécurité une manœuvre de dépassement.

Distance de visibilité d'arrêt ◆*Conception routière*. Distance nécessaire au conducteur d'un véhicule roulant à une vitesse donnée pour immobiliser son véhicule après avoir aperçu un objet sur la chaussée.

Divergence ◆*Conception routière*. Partage d'un courant de circulation en deux courants distincts.

Dos d'âne allongé ◆*Signalisation routière*. Surface surélevée de la chaussée qui en couvre toute la largeur et qui induit un mouvement vertical aux véhicules et un inconfort amenant les conducteurs à ralentir. Les dos d'âne allongés peuvent être permanents ou amovibles.

Doublure de coffrage ◆*Matériaux*. Matériau drainant, composé généralement d'un tissu ou d'un géotextile, tendu sur la surface intérieure d'un

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

coffrage et qui a pour but de diminuer la formation de bulles à la surface du béton.

Drainage efficace ◆*Entretien*. Système de canaux ou d'égouts pluviaux permettant l'évacuation adéquate des eaux de ruissellement et l'interception des eaux souterraines au-dessus de la ligne de l'infrastructure.

Durée de vie d'une lampe ◆*Abords de route*. Nombre d'heures au bout desquelles 50 % des lampes du lot considéré sont encore en fonctionnement.

E

Eau de lavage ◆*Matériaux*. Eau provenant du nettoyage de l'intérieur d'un malaxeur stationnaire en usine, d'un camion malaxeur ou d'une pompe à béton (nonobstant la définition de la norme CSA A23.1).

Eau de recycleur ◆*Matériaux*. Eau provenant d'un système de recycleur de béton et composée des constituants du béton retourné à l'usine comme les éléments fins des granulats, les liants et les adjuvants.

Eau décantée ◆*Matériaux*. Eau provenant des bassins de sédimentation ou d'installations permettant la réduction des matières en suspension.

Eau recyclée ◆*Matériaux*. Eau composée de l'une ou de plusieurs de ces sources d'eau : eau décantée, eau de lavage et eau de recycleur.

Écaille de béton ◆*Ouvrages d'art*. Élément de béton constituant la paroi mince d'un mur en sol renforcé.

Échangeur ◆*Conception routière*. Croisement routier où certains courants sont à des niveaux différents.

Éclairement ◆*Abords de route*. **1°** Densité de flux lumineux incident à une surface. Symbole : E; unité : lux. **2°** Quotient de la quantité de lumière (lumens reçus) par la surface de l'aire éclairée (m^2).

Écoulement de la circulation ◆*Conception routière*. Terme employé pour caractériser la circulation des véhicules. Note : selon la densité du trafic, l'écoulement est soit libre, stable, instable ou forcé.

Écran de contraste ◆*Signalisation routière*. Bordure noir mat entourant la matrice d'affichage et permettant d'isoler le message du décor arrière du panneau à messages variables.

Écran de visibilité ◆*Signalisation routière*. Plaque installée autour de la tête de feux, de manière à faire ressortir le signal lumineux.

Effet de dalle ◆*Construction routière*. Propriété d'une chaussée rigide ou semi-rigide de fléchir élastiquement sous les charges en transmettant les efforts à distance et en les répartissant ainsi sur une grande surface.

Élément en béton préfabriqué ◆*Ouvrages d'art, Construction routière, Abords de route*. Élément de béton fabriqué à un endroit autre que celui de son emplacement définitif.

Élément porteur ◆*Ouvrages d'art*. Élément de l'ossature d'un pont qui porte les charges. Note : on distingue les éléments porteurs principaux (poutres maîtresses, arcs, etc.) et les éléments porteurs secondaires (entretoises, longerons, etc.), ces derniers servant à répartir les charges entre les éléments porteurs principaux.

Emprise ◆*Conception routière*. Surface de terrain affectée à la route ainsi qu'à ses dépendances.

Émulsion d'acrylique colorée ◆*Abords de route*. Émulsion acrylique sans amiante, utilisée comme revêtement de finition par-dessus une sous-couche d'émulsion de bitume. Note : d'une haute teneur en pigmentation colorante (choix de couleurs), cette émulsion acrylique, qui peut s'utiliser seule, avec un mélange d'agrégat fin ou avec une autre émulsion acrylique pour créer des couleurs intenses, procure un fini durable, résistant aux intempéries et protégeant l'asphalte contre la détérioration causée par le soleil.

Émulsion de bitume ◆*Matériaux*. Mélange hétérogène instable comprenant une phase dispersante continue (solution aqueuse) au sein de laquelle se trouve la phase dispersée, constituée de gouttelettes de bitume. Note 1 : l'émulsion est stabilisée par la présence de produits émulsifiants anioniques (émulsions anioniques) ou cationiques (émulsions cationiques). Au contact des granulats, il y a rupture de l'émulsion se manifestant par l'évaporation de l'eau et la coalescence des particules de bitume (prise) et par l'évaporation de l'eau restante et des fractions volatiles jusqu'à ce que le liant résiduel ne contienne plus que des hydrocarbures non volatils (mûrissement). Note 2 : l'émulsion inversée est une émulsion dont la phase dispersante est le bitume et la phase dispersée, l'eau.

Encastrement ◆*Ouvrages d'art*. Liaison entre deux éléments ne permettant ni déplacement ni rotation de l'un par rapport à l'autre.

Encorbellement ◆*Ouvrages d'art*. Partie d'une structure en porte-à-faux.

Enduit bitumineux ◆*Matériaux*. Émulsion de bitume ou de bitume fluxé, utilisée pour prévenir le passage de l'eau et de l'humidité dans les ouvrages en béton tels que les semelles, les murs et les autres ouvrages en contact avec le sol.

Enduit de scellement ◆*Matériaux*. Enduit destiné à imperméabiliser la couche sur laquelle il est posé.

Enduits de surface ◆*Matériaux*. Produits à un ou deux composants formant un film pigmenté et offrant un certain niveau d'imperméabilisation à une surface de béton tout en améliorant son apparence.

Enduits thermoplastiques ◆*Matériaux*. Produits solides à la température ambiante, qui deviennent visqueux puis fluides sous l'effet d'une élévation de la température pendant la pose.

Engrais à base organique ◆*Matériaux*. Engrais contenant au moins 15 % de matières organiques d'origine animale ou végétale.

Engrais à libération lente ◆*Matériaux*. Engrais traité de manière à produire une dissolution retardée des éléments solubles et mobiles. Il existe différentes appellations : à solubilité contrôlée ou lente, à action lente, à solubilisation progressive ou retardée, engrais enrobé, engrais résiné ou engrais-retard.

Engrais de source naturelle ◆*Matériaux*. Engrais entièrement composé de substances organiques et de minéraux. Ces minéraux sont obtenus par broyage mécanique de gisements naturels sans aucun recours au traitement chimique ou synthétique.

Engrais de synthèse ◆*Matériaux*. Engrais granulaire ou liquide obtenu par voie chimique, par mélange, ou par les deux à la fois.

Enrobage ◆*Matériaux*. Opération qui consiste à envelopper un granulat d'une mince pellicule de liant hydrocarburé.

Enrobé ◆*Matériaux*. Mélange dosé de pierre concassée, de sable et de bitume.

Enrobé à chaud ◆*Matériaux*. Mélange de granulat et de bitume préparé à chaud en centrale d'enrobage et destiné à être posé à chaud.

Enrobé à froid ◆*Matériaux*. Mélange de granulat et de liant bitumineux, fabriqué habituellement à chaud en centrale d'enrobage et destiné à être posé à froid.

Enrobé bitumineux ◆*Matériaux*. Mélange dosé de pierre concassée, de sable et de bitume.

Enrobé fin ◆*Matériaux*. Enrobé dont la dimension nominale maximale est égale ou inférieure à 10 mm (ESG–10, EG–10, EC–10, MUN–10, EGM–10, EG–5, EC–5 et ESG–5).

Enrobé grossier ◆*Matériaux*. Enrobé dont la dimension nominale maximale est supérieure à 10 mm (ESG–14 et GB–20).

Enrobé tiède ◆*Matériaux*. Mélange de granulat et de bitume préparé selon un procédé qui permet de produire et de poser un enrobé à des températures de malaxage et de compactage inférieures d'au moins 20 °C par rapport à un enrobé à chaud équivalent produit avec un bitume usuel de même classe de performance. Les enrobés tièdes peuvent être produits par l'ajout d'additifs dans le bitume chez le fabricant de bitume, par l'ajout d'additifs à la centrale d'enrobage ou par moussage de bitume avec de l'eau à la centrale d'enrobage, selon un procédé reconnu et contrôlé.

Enrobement ◆*Matériaux*. Couche de matériaux granulaires utilisée autour des structures, ponceaux, conduites et câbles.

Entité primaire ◆*Abords de route*. Partie de l'emprise réservée pour les besoins de la circulation routière et correspondant :

– en milieu urbain, à l'espace qui se trouve entre la bordure, en excluant celle-ci, et la limite intérieure du trottoir ou entre les limites intérieures des trottoirs;
– en milieu rural, à l'espace entre les limites des bas de talus extérieur.

Note : tout pont, pont d'étagement ou autre ouvrage d'art est compris dans l'entité primaire.

Entité secondaire ◆*Abords de route*. Espace compris entre la limite de l'emprise de la route et la ligne limite de l'entité primaire.

Entraîneur d'air ◆*Matériaux*. Adjuvant incorporé au béton frais, destiné à produire de fines bulles d'air à l'intérieur du béton pour améliorer sa résistance au gel et aux sels déglaçants.

Entrecroisement ◆*Conception routière*. Ensemble des manœuvres qui permettent à deux courants de circulation se déplaçant dans le même sens de se croiser mutuellement en se rejoignant puis en se séparant.

Entretien ◆Ensemble des interventions visant à prévenir toute dégradation prématurée d'une infrastructure de transport ainsi que de ses composantes et équipements connexes dans le but de préserver la durée de vie projetée et maintenir sa fonctionnalité et la sécurité des usagers.

Entretoise ◆*Ouvrages d'art*. Élément transversal réunissant les poutres principales du tablier. ◆*Matériaux*. Section en acier tubulaire destinée à renforcer les poteaux terminaux d'une clôture.

Épaufrure ◆*Entretien*. **1**° Écaillage ou détérioration des arêtes d'une dalle de béton de part et d'autre d'un joint ou d'une fissure. **2**° Dégradation des bordures d'une fissure des revêtements d'enrobés.

Éprouvette ◆*Matériaux*. Spécimen de béton prélevé dans un chargement et soumis à l'essai de résistance lorsqu'il a durci.

Équipement à percussion ◆*Construction routière*. Marteau pneumatique ou hydraulique utilisé manuellement ou monté sur une machine.

Équipements ferroviaires ◆*Abords de route*. Ensemble des éléments statiques et des dispositifs ou systèmes dynamiques servant à l'aménagement des passages à niveau.

Espace fonctionnel ◆*Conception routière*. Surface au-delà de l'espace physique inscrit par le croisement des chaussées à un carrefour comprenant les biseaux et les voies de virage à l'entrée et à la sortie d'un carrefour plan. La dimension de cet espace peut varier selon la vitesse de base, le besoin de stockage et le pourcentage de camions.

Espacement des trous ◆*Construction routière*. Distance entre deux trous de forage mesurée sur la même rangée, forée perpendiculairement à la direction de dégagement du déblai de 1re classe.

Essai au brouillard salin neutre ◆*Matériaux*. Essai servant à évaluer la résistance à la corrosion sous l'action du brouillard salin.

Essai de résistance au dioxyde de soufre ◆*Matériaux*. Essai servant à simuler l'effet des pluies acides. Note : cet essai est réalisé à l'aide d'un appareil d'exposition essentiellement constitué d'une enceinte hermétique à atmosphère humide en présence de dioxyde de soufre.

Essai de résistance au vieillissement artificiel accéléré ◆*Matériaux*. Essai servant à évaluer la résistance, à certaines conditions climatiques simulées, de matériaux tels que peinture, plastique, etc. Note : l'appareil utilisé pour réaliser cet essai est connu sous le nom commercial de *Weather-Ometer*.

Essai Los Angeles ◆*Matériaux*. Essai permettant de mesurer les résistances combinées à la fragmentation par chocs et à l'usure par frottements d'un granulat.

Essai Marshall ◆*Matériaux*. Essai de compression exécuté sur un échantillon cylindrique de mélange bitumineux pour en déterminer la stabilité et la déformation.

Essai Proctor ◆*Matériaux*. Essai permettant d'apprécier l'influence de l'énergie de compactage par rapport à la teneur en eau d'un sol.

Étaiement ◆*Ouvrages d'art*. Dispositif provisoire destiné à supporter une structure tant qu'elle n'est ni stable ni autoportante.

État brut ◆*Matériaux*. Se dit du bois non raboté.

Étrier ◆*Ouvrages d'art*. Armature métallique servant, dans les constructions en béton armé, à reprendre les efforts de cisaillement et à relier entre elles les armatures principales.

Étude d'origine et de destination ◆*Conception routière*. Analyse des sens de circulation et des itinéraires suivis depuis diverses zones d'origine jusqu'à diverses zones de destination au moyen d'enquêtes directes, de relevés de plaques minéralogiques, etc. Note : les données ainsi recueillies permettent d'apprécier l'importance des flux de circulation et la prédominance de certains itinéraires.

Étude géologique ◆*Construction routière*. Étude de la lithologie et de la structure des roches. Voir : *Lithologie*.

Face apparente ◆*Matériaux*. Partie de la bordure perpendiculaire à la chaussée, qui reste visible après la pose des revêtements des surfaces qu'elle délimite.

Facteur de pointe instantanée (FPI) ◆*Conception routière – Circulation*. Quotient du débit observé au cours de l'heure de pointe sur l'intensité maximale pendant cette même heure de pointe. C'est une manière d'apprécier les caractéristiques de la pointe et sa valeur ne peut excéder l'unité.

FPI = (débit heure de pointe)/[4 × nombre de véhicules dénombrés durant un intervalle de 15 minutes au cours duquel l'intensité est maximale].

Fardeau ◆*Construction routière*. Distance entre deux rangées de trous subséquentes, mesurée dans la direction du dégagement du déblai.

Fermeture du remblai ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Matériaux compactables destinés à fermer le remblai et à optimiser la récupération de matériaux moins gélifs disponibles sur le chantier. Ces matériaux situés sous le niveau de l'infrastructure visent à réduire la sensibilité au gel et à uniformiser le comportement de la chaussée.

Feu directionnel ◆*Signalisation routière*. Feu conçu de telle sorte qu'il est vu uniquement par les conducteurs situés dans les voies auxquelles est destiné le feu.

Feuil ◆*Matériaux*. Pellicule mince résultant de l'application sur un subjectile d'une ou de plusieurs couches de peinture, vernis ou préparations assimilées et constituant le tout ou une partie d'un système de peinture.

Fibre de verre ◆*Matériaux*. Filament obtenu par étirage de verre fondu. Matériau de renfort fibreux ajouté à la matrice polymère thermodurcissable et contrôlant majoritairement les propriétés mécaniques de la barre en polymères renforcés de fibres de verre (PRFV).

Fil de lisière ◆*Matériaux*. Fil d'acier de calibre supérieur à ceux des mailles et parcourant le pourtour et les arêtes du panier.

Filler ◆*Matériaux*. Granulat fin dont les dimensions sont comprises entre 0 et 315 µm.

Fines ◆*Matériaux*. Partie du granulat dont les particules sont de dimensions comprises entre 0 et 80 µm.

Fissure active ◆*Entretien*. Rupture du revêtement dont l'ouverture varie avec les saisons, généralement fermée en été et ouverte en hiver sous l'effet des variations thermiques du matériau.

Fissure longitudinale ◆*Entretien*. Rupture du revêtement parallèle à l'axe de la route.

Fissure transversale ◆*Entretien*. Rupture du revêtement relativement perpendiculaire à la direction de la route, généralement sur toute la largeur de la chaussée.

Flot de véhicules ◆*Conception routière*. Ensemble des véhicules circulant sur un secteur déterminé d'une route.

Flux lumineux ◆*Abords de route*. Densité de lumière totale émise par une source lumineuse. Note : Symbole : Φ_v, Unité : lumen.

Fondation ◆*Construction routière*. Couche de matériaux granulaires spécifiques destinée à supporter le revêtement ou à servir de couche de roulement, à limiter les contraintes transmises à la sous-fondation et à contribuer à la protection contre le gel. ◆*Ouvrages d'art – Classification*. Partie d'un ouvrage assurant la transmission des charges entre l'appui et le sol. ◆*Ouvrages d'art – Ponceaux*. Sol naturel sur lequel repose le coussin de support. Note : le sol de fondation peut parfois être utilisé comme coussin de support.

Fongicide et insecticide ◆*Matériaux*. Substances chimiques utilisées pour le contrôle des insectes et des maladies.

Fracture ◆*Construction routière*. Terme général désignant toute cassure dans le roc.

Fumées de silice ◆*Matériaux*. Résidu pulvérulent provenant de la production du silicium ou de ses alliages, qui est récupéré des gaz s'échappant du fourneau.

Fuseau granulométrique ◆*Matériaux*. Zone délimitée par deux courbes granulométriques non sécantes.

Fuseau granulométrique de fabrication ◆*Matériaux*. Fuseau granulométrique caractéristique d'une production donnée qui se définit par deux courbes granulométriques enveloppes établies sur la base des relations : passant moyen + 2 écarts-types et passant moyen - 2 écarts-types pour chaque dimension. Note : un minimum de 10 analyses granulométriques est nécessaire pour définir ce fuseau.

Fuseau granulométrique de régularité ◆*Matériaux*. Fuseau granulométrique qui définit les tolérances de dispersion maximales admissibles des passants, ou étendues, à des dimensions de tamis déterminées; zone dans laquelle doivent se situer 95 % des courbes obtenues au cours du contrôle. Note : un minimum de 10 analyses granulométriques est nécessaire pour définir ce fuseau.

Fuseau granulométrique de spécification ◆*Matériaux*. Fuseau granulométrique, propre à chaque emploi, dans lequel doit se trouver la courbe granulométrique moyenne du matériau fabriqué.

Fût ◆*Signalisation routière, Ouvrages d'art*. Support vertical soutenant une tête de feux, une potence ou un câble servant à supporter des signaux lumineux.

G

Gabarit ◆*Ouvrages d'art*. Espace libre à réserver sous un pont qui franchit une voie.

Gabarit d'espace libre ◆*Ouvrages d'art*. Espace libre à prévoir en dessous ou au-dessus d'un pont pour permettre le passage d'une route ou d'une voie navigable, ferrée, cyclable ou piétonnière.

Gabion ◆*Matériaux*. Panier pouvant avoir différentes grandeurs, ayant la forme d'une boîte, fabriqué de treillis métallique galvanisé recouvert de PVC et rempli de pierres.

Gâchée ◆*Matériaux*. Ensemble des constituants mélangés obtenu après une opération de dosage.

Garde-fou ◆*Ouvrages d'art*. Dispositif de retenue placé sur le bord d'un pont pour la protection des piétons et des cyclistes.

Garde-grève ◆*Ouvrages d'art*. Partie supérieure du mur de front qui retient les terres au bout du tablier, porte le joint de la chaussée et supporte la dalle de transition.

Garniture d'étanchéité ◆*Matériaux*. Matériau déformable, matière compressible ou dispositif simple ou complexe installés entre deux pièces (ex : conduits) de manière à assurer une jonction étanche.

Génie végétal ◆*Abords de route*. Ensemble de techniques alliant les principes de l'écologie et du génie pour concevoir et mettre en œuvre des ouvrages qui utilisent des végétaux comme matériel de base et qui visent, entre autres, la stabilisation de talus, de berges et de rives, l'épuration des eaux et le contrôle de l'érosion.

Géocomposite ◆*Matériaux*. Produit formé par l'assemblage de plusieurs composants, dont au moins un géotextile, et dont la cohésion est assurée par un moyen physique ou chimique.

Géocomposite bentonitique ◆*Matériaux*. Produit consistant en une barrière hydraulique composée d'argile bentonite, maintenue et supportée par des géotextiles au moyen d'aiguilletage ou de couture.

Géomembrane ◆*Matériaux*. Matériau synthétique à faible perméabilité, utilisé pour assurer l'étanchéité dans des applications géotechniques.

Géotextile ◆*Matériaux*. Produit textile perméable qui, utilisé en contact avec le sol, joue un rôle de séparation, de filtration, de drainage ou de renforcement. Note : dans le rôle de séparation, le géotextile sert à séparer deux couches de sols dont la granulométrie est différente; dans le rôle de filtration, il permet l'évacuation de l'eau, tout en retenant les particules du sol; dans le rôle de drainage, il transporte l'eau à travers les sols moins perméables; et dans le rôle de renforcement, il agit comme une armature dans le sol. Une combinaison de ces rôles est souvent recherchée dans les applications courantes.

Glissance ◆*Conception routière*. État d'une chaussée qui peut occasionner le dérapage des véhicules.

Glissière de sécurité ◆*Dispositifs de retenue*. Équipement de sécurité employé en génie routier conçu pour retenir et rediriger des véhicules légers dont la masse n'excède pas 2000 kg. Suivant leur mode de fonctionnement et leur déformation dynamique, les glissières de sécurité se divisent en trois types : flexibles, semi-rigides et rigides.

Goujon en PRFV ◆*Matériaux*. Barre courte en polymères renforcés de fibres de verre (PRFV) posée entre deux éléments adjacents d'une construction en béton, par exemple dans les joints transversaux des dalles courtes goujonnées d'un revêtement de chaussée en béton.

Gousset ◆*Ouvrages d'art*. Renforcement triangulaire ou parabolique de l'angle de deux pièces perpendiculaires.

Granularité ◆*Matériaux*. Répartition dimensionnelle des particules d'un granulat.

Granulat ◆*Matériaux*. Matériau sans cohésion, formé de particules dont les dimensions sont comprises entre 0 et 125 mm.

Granulat bitumineux ◆*Matériaux*. Granulat résultant du concassage d'un enrobé existant et qui est destiné à remplacer une partie des granulats vierges dans un nouvel enrobé.

Granulat fin ◆*Matériaux*. Partie du granulat dont les particules sont de dimensions comprises entre 0 et 5 mm.

Granulométrie ◆*Matériaux*. Détermination des dimensions des particules d'un granulat, données par des tamis de contrôle à mailles carrées.

Gravats ◆*Construction routière*. Matériaux de démolition.

Graves ◆*Matériaux*. Matériaux à granularité continue dont les dimensions sont comprises entre 0 et une dimension maximale comprise entre 5 mm et 80 mm.

Gravier concassé ◆*Matériaux*. Matériau obtenu par concassage des particules extraites d'une sablière.

Gravillons ◆*Matériaux*. Granulat dont les dimensions sont comprises entre 2,5 mm et 31,5 mm.

Gros granulat ◆*Matériaux*. Partie du granulat dont les particules sont de dimensions comprises entre 5 mm et 125 mm. ◆*Matériaux – Béton*. Partie du granulat dont les particules sont de dimensions comprises entre 2,5 mm et 125 mm.

Grosseur maximale ◆*Matériaux*. Dimension d'ouverture de mailles carrées à travers laquelle passent 100 % de la quantité du granulat.

Grosseur nominale maximale ◆*Matériaux*. Dimension du tamis à mailles carrées le plus petit à travers lequel passe au moins 90 % des particules de granulats.

Halte routière municipale ◆*Signalisation routière*. Parc routier géré par une municipalité, généralement ouvert en saison estivale, où se trouvent des commodités, comme un bloc sanitaire et une aire de pique-nique, et où l'accès à l'eau potable n'est pas garanti.

Halte routière permanente ◆*Signalisation routière*. Parc routier ouvert pendant toute l'année, où se trouvent des commodités, comme un bloc sanitaire et une aire de pique-nique, et où sont offerts des services et un accès à l'eau potable.

Halte routière saisonnière ◆*Signalisation routière*. Parc routier ouvert en saison estivale seulement, où se trouvent des commodités, comme un bloc sanitaire et une aire de pique-nique, et où l'accès à l'eau potable n'est pas garanti.

Hanches ◆*Ouvrages d'art*. Zones inférieures du tuyau situées entre 30° et 60° par rapport à la verticale.

Hauban ◆*Ouvrages d'art*. Câble rectiligne oblique supportant une section du tablier.

Hauteur de montage ◆*Abords de route*. Distance verticale entre le centre d'une source lumineuse et le revêtement (nadir).

Herbicides ◆*Matériaux*. Substances chimiques utilisées pour la destruction totale ou sélective des plantes.

Hourdis ◆*Ouvrages d'art*. Plaque en béton armé, supportée sur la totalité ou la quasi-totalité de son pourtour et pouvant être soumise à l'action de charges concentrées et mobiles importantes. Note : il existe deux hourdis : le hourdis supérieur et le hourdis inférieur.

Îlot ◆*Conception routière*. Espace aménagé entre les voies de circulation, dont le rôle est de séparer ou de diriger des courants de circulation et de servir de refuge aux piétons.

Impact écologique ◆*Conception routière*. Résultat d'une action extérieure sur les différents éléments d'un écosystème.

Impact environnemental ◆*Conception routière*. Résultat de l'impact écologique et des considérations sociales touchant la qualité de la vie.

Indice d'affaiblissement acoustique ◆*Abords de route*. Valeur en décibels qui équivaut à 10 fois le rapport de la puissance acoustique incidente sur la puissance acoustique transmise.

Indice de gel ◆*Construction routière*. Indice obtenu en additionnant toutes les températures quotidiennes moyennes de l'air en dessous de 0 °C durant l'année.

Infrastructure ◆*Construction routière*. Ensemble des terrassements qui supportent la chaussée et ses accotements et dont la limite supérieure est la ligne d'infrastructure.

Infrastructure améliorée ◆*Construction routière*. Matériaux compactables situés immédiatement sous la ligne d'infrastructure, dont la teneur en particules

fines est limitée. Ces matériaux visent à réduire la sensibilité au gel et à uniformiser le comportement de la chaussée.

Inoculant ◆*Matériaux*. Micro-organismes placés dans un substrat de culture, un sol, un compost ou des semences.

Insecticides et fongicides ◆*Matériaux*. Substances chimiques utilisées pour le contrôle des insectes et des maladies.

Intensité ◆*Conception routière – Circulation*. Nombre de véhicules passant en un point donné d'une route au cours d'un intervalle de temps inférieur à une heure (habituellement 15 minutes) et qui est exprimé en débit horaire équivalent.

Intensité lumineuse ◆*Abords de route*. Flux lumineux par unité d'angle solide dans une direction donnée. Note : Symbole : I_v, Unité : candela ou lumen/stéradian.

Intersection ◆*Conception routière*. Lieu où se rencontrent deux ou plusieurs chaussées, quels que soient l'angle ou les angles des accès de la chaussée.

Intervalle ◆*Signalisation routière*. Durée pendant laquelle il n'y a aucun changement du message affiché.

J

Jalonnement ◆*Signalisation routière*. Signalisation indiquant un itinéraire.

Joint à articulation ◆*Ouvrages d'art*. Joint dans les supports verticaux d'une structure de signalisation à supports multiples permettant à la partie inférieure de pivoter lors d'un impact.

Joint de construction ◆*Ouvrages d'art.* Coupure aménagée dans tout ouvrage ou élément en béton pour délimiter une coulée lors d'un arrêt de bétonnage.

Joint de dilatation ou joint de tablier ◆*Construction routière, Ouvrages d'art*. Dispositif placé entre deux éléments de construction pour permettre les déplacements relatifs dus aux variations de température et assurer la continuité de l'ouvrage.

Joint de retrait ◆*Construction routière, Ouvrages d'art*. Rainure exécutée à la partie supérieure d'une dalle en béton pour localiser les fissures éventuelles de retrait ou de flexion.

K L

Laitier granulé de haut fourneau ◆*Matériaux*. Matériau granulaire et vitreux obtenu par refroidissement brusque du laitier de haut fourneau en fusion.

Lampadaire ◆*Ouvrages d'art.* Dispositif d'éclairage comprenant un fût et un luminaire généralement fixé à une potence.

Lampe à vapeur de sodium à haute pression ◆*Abords de route*. Ampoule avec tube à arc contenant du sodium, du mercure et du xénon, et qui produit une lumière rosâtre ou rouge clair.

Lampe aux halogénures métalliques ◆*Abords de route*. Ampoule avec tube à arc contenant plusieurs gaz, soit le mercure, l'argon, l'iode, le sodium et du scandium, et qui produit une lumière bleuâtre.

Lanière ◆*Matériaux*. Bande constituant le motif du métal déployé.

Lanterne ◆*Signalisation routière*. Ensemble comprenant un boîtier et une unité optique.

Largeur au miroir ◆*Ouvrages d'art*. Largeur à la surface d'un cours d'eau mesurée perpendiculairement à l'écoulement.

Larmier ◆*Ouvrages d'art*. Rainure pratiquée dans une plinthe ou une corniche, destinée à provoquer la chute des gouttes d'eau et à éviter leur ruissellement sur les parements.

Latex ◆*Matériaux*. Produit constitué de la dispersion de particules de polymère organique dans l'eau.

Lentille ◆*Signalisation routière*. Face avant d'un module à diodes électroluminescentes servant à diffuser le message lumineux.

Liant d'accrochage ◆*Matériaux*. Bitume destiné à solidariser deux couches de matériaux.

Ligne d'infrastructure ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Profil supérieur de l'infrastructure; cette ligne peut coïncider avec le profil inférieur de la fondation lorsque la construction d'une sous-fondation n'est pas nécessaire.

Ligne de fermeture du remblai ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation.* Profil supérieur de la fermeture du remblai.

Ligne de fondation ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Profil supérieur de la fondation.

Ligne de sol naturel ◆*Construction routière*. Profil du terrain avant les travaux de terrassement.

Ligne de sous-fondation ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Profil supérieur de la sous-fondation.

Ligne de terrassement ◆*Construction routière*. Profil du terrain après les travaux de déblai et de remblai, sans apport de matériaux d'emprunt.

Lignes théoriques ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Lignes montrées sur les plans ou décrites dans le devis, délimitant les ouvrages.

Limite de liquidité ◆*Matériaux*. Teneur en eau qui marque le passage de l'état liquide à l'état plastique.

Limite de plasticité ◆*Matériaux*. Teneur en eau correspondant à la perte des propriétés de plasticité, c'est-à-dire que le sol ne peut plus se pétrir entre les doigts et qu'il s'effrite.

Limite de retrait ◆*Matériaux*. Teneur en eau en dessous de laquelle le volume du sol ne varie plus.

Limites d'Atterberg ◆*Matériaux*. Seuils de teneur en eau correspondant à des changements dans la consistance d'un sol; limites de liquidité, de plasticité et de retrait.

Lisibilité ◆*Abords de route*. Manière dont les différentes caractéristiques de la route et de l'environnement sont clairement mises en évidence afin de donner à l'usager une image cohérente de l'espace traversé.

Lisse ◆*Ouvrages d'art*. Barre horizontale d'un garde-fou ou d'une glissière.

Lit d'arrêt ◆*Dispositifs de retenue*. Longue fosse remplie de gravier sélectionné, destinée à stopper par enlisement le véhicule dont on a perdu la maîtrise en raison d'une perte d'efficacité du système de freinage. Note : le freinage est sécuritaire et sans dommages importants pour le véhicule.

Lithologie ◆*Construction routière*. Relatif à la nature de la roche.

Loi des filtres ◆*Construction routière*. Critères de conception des filtres granulaires regroupant le critère de rétention des particules et le critère de perméabilité. Voir la norme 2104 du *Tome VII*.

Longeron ◆*Ouvrages d'art – Classification*. Poutre secondaire parallèle aux poutres principales, appuyée sur les entretoises. ◆*Ouvrages d'art – Signalisation et éclairage*. Pièce principale d'une poutre triangulée d'une structure de signalisation.

Longueur du pont ◆*Ouvrages d'art*. Distance mesurée sur l'axe central du pont entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées.

Longueur totale du pont ◆*Ouvrages d'art*. La plus grande dimension parallèle à l'axe du pont, incluant les murs en retour des culées.

Lot ◆*Matériaux – Bitume*. Un lot de bitume est défini comme une quantité de bitume de même classe de performance produit par un même fabricant et ayant les mêmes caractéristiques rhéologiques et physicochimiques. Les quantités de bitume représentées par un lot peuvent varier selon le procédé de fabrication choisi par le fabricant : raffinage en continu du pétrole brut, fabrication par cuvée, mélange et homogénéisation de constituants qui sont déversés directement dans la citerne de transport en utilisant un système de dosage informatisé. ◆*Matériaux – Produits de colmatage de fissures et de joints*. Un lot correspond à une quantité de produit, déterminée par le fabricant, ayant les mêmes caractéristiques physicochimiques, fabriquée selon la même recette, à partir des mêmes constituants et de la même source d'approvisionnement, au cours d'une période de production ne dépassant pas trois jours de production sans interruption.

Luminaire ◆*Abords de route*. Appareillage électrique servant à aménager le flux lumineux émis par une source lumineuse (ex : lampe, diodes électroluminescentes, etc.) et dont le boîtier contient et protège les éléments propres au fonctionnement de l'appareillage (ex : ballast, éléments optiques, etc.).

Luminance ◆*Abords de route*. **1°** Densité de flux lumineux émis (réfléchi) par une surface. Note : Symbole : L, Unité : cd/m^2. **2°** Quotient de l'intensité lumineuse dans une direction donnée, produite par un élément d'une surface entourant un point orthogonal de l'élément, sur un plan perpendiculaire à la direction donnée.

Luminance de voile ◆*Abords de route*. Luminance superposée sur l'image de la rétine qui réduit ses contrastes. C'est l'effet produit par des sources lumineuses dans le champ visuel de l'observateur qui peut se traduire par une diminution des performances visuelles et de la visibilité.

Main courante ◆*Ouvrages d'art*. Lisse supérieure d'un garde-fou.

Manchon d'accouplement ◆*Matériaux*. Dispositif permettant l'assemblage de deux tronçons de tuyaux en tôle d'acier ou d'aluminium. Les manchons d'accouplement sont de type :

– collier plat : collier sans ondulations ni projections, formé de une ou deux pièces;
– collier ondulé : collier comportant des ondulations annulaires sur toute sa circonférence;
– collier partiellement ondulé : collier à ondulations annulaires dont la partie centrale est plate.

Marque ◆*Signalisation routière*. Signal appliqué sur la chaussée pour faciliter le guidage du conducteur, améliorer le flux de la circulation et contribuer au confort et à la sécurité routière.

Massif d'ancrage ◆*Ouvrages d'art, CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. **1°** Ouvrage de béton recevant la tension de câbles d'un pont suspendu par l'intermédiaire des tiges d'ancrage. **2°** Ouvrage en béton armé intégré dans un ouvrage d'art et dans lequel est ancrée une structure d'équipement routier.

Massif de fondation ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Ouvrage en béton armé non intégré dans un ouvrage d'art et dans lequel est ancrée une structure d'équipement routier.

Massif rocheux ◆*Construction routière*. Masse de roc en place.

Matériau ◆*Matériaux*. Toute matière ou tout produit, manufacturé ou non, utilisé pour les infrastructures de transport.

Matériau de cure ◆*Matériaux*. Matériau destiné à favoriser l'hydratation du ciment au cours des premières heures, soit en conservant l'eau de malaxage à l'intérieur du béton durant la période de durcissement initiale, soit en réduisant la perte d'humidité du béton en scellant la surface.

Matériaux granulaires ◆*Matériaux*. Ensemble de granulats répondant à un fuseau granulométrique spécifique selon l'usage.

Matériaux recyclés ◆*Matériaux*. Matériaux granulaires constitués de proportions variables de granulats d'enrobés, de granulats de béton et de briques d'argile, qui sont ou non mélangés avec des granulats naturels.

Matières fertilisantes ◆*Matériaux*. Engrais destinés à entretenir ou à améliorer la nutrition des végétaux et l'activité biologique des sols.

Matières résiduelles fertilisantes ◆*Matériaux*. Matières ou objets périmés, mis au rebut ou autrement rejetés dont l'emploi est destiné à entretenir ou à améliorer, séparément ou simultanément, la nutrition des végétaux, ainsi que les propriétés physiques et chimiques et l'activité biologique des sols.

Matrice d'affichage ◆*Signalisation routière*. Plan du caisson faisant face à la circulation. Il est composé des éléments lumineux formant les messages.

Membrane d'étanchéité ◆*Matériaux, Ouvrages d'art*. Revêtement adhérent et imperméable à l'eau, mis en place sur une dalle sur poutre ou sur un tablier d'ouvrage d'art pour protéger les surfaces de béton contre l'arrivée d'eau chargée de sels de déglaçage.

Membrure ◆*Ouvrages d'art*. Partie supérieure ou inférieure d'une poutre en forme de I, en caisson ou en treillis.

Micro-fissure ◆*Entretien*. Fissure très fine, difficilement détectable à l'œil nu.

Moniteur de conflit ◆*Matériaux*. Appareil électronique programmable, utilisé pour vérifier à chaque instant le fonctionnement d'un système de commande de signaux lumineux pour détecter la présence de signaux conflictuels et fournir un palliatif au conflit détecté.

Monture ◆*Matériaux*. Terme qui désigne les supports de clôture verticaux et horizontaux tels que poteaux, barres de support et entretoises.

Mortier cimentaire en sac ◆*Matériaux*. Mélange de liant hydraulique, de granulats fins et d'adjuvants chimiques pouvant contenir des ajouts cimentaires, des fibres ou des polymères, préparé en usine et fourni en sac.

Mouvement de circulation ◆*Conception routière*. Manœuvre qu'effectuent les véhicules circulant dans une direction, sur une section de route donnée.

Mouvement exclusif ◆*Signalisation routière*. Mouvement protégé pouvant être effectué seulement pendant la ou les phases qui lui sont réservées.

Mouvement non protégé ◆*Signalisation routière*. Mouvement pouvant être effectué après avoir cédé le passage aux autres mouvements.

Mouvement principal ◆*Signalisation routière*. Mouvement de véhicules, pour chaque approche, ayant le plus fort volume de circulation dans une journée.

Mouvement protégé ◆*Signalisation routière*. Mouvement ayant la priorité de passage sur tous les autres, sans qu'aucun autre ne puisse le croiser.

Municipalité ◆*Signalisation routière*. Territoire soumis à une organisation municipale et dont le nom figure sur la *Carte routière du Québec*, à l'exception des municipalités régionales de comté.

Mur d'amont ◆*Construction routière*. Mur en maçonnerie ou en béton, construit à l'amont d'une prise d'eau, parallèlement au canal d'alimentation et contenant l'embouchure.

Mur de front ◆*Ouvrages d'art*. Mur portant le tablier et assurant le soutènement des terres du remblai d'accès au pont.

Mur de revêtement ◆*Construction routière*. Mur construit le long de la partie inférieure d'un remblai pour protéger la berge contre l'érosion.

Mur de soutènement ◆*Ouvrages d'art*. Mur servant à soutenir les terres.

Mur de tête ◆*Ouvrages d'art*. Mur aménagé à l'extrémité d'un ponceau.

Mur en aile ◆*Ouvrages d'art*. Mur perpendiculaire ou oblique par rapport à l'axe d'un ouvrage, servant à soutenir le remblai.

Mur en retour ◆*Ouvrages d'art*. Mur parallèle à l'axe du pont, servant à soutenir le remblai.

Mûrissement ◆*Entretien – Béton*. Période au cours de laquelle se produit la réaction chimique conduisant au durcissement du béton.

Musoir ◆*Construction routière*. Extrémité arrondie d'un îlot ou d'un terre-plein. ◆*Matériaux*. Élément servant à relier à la tête un ensemble de bordures alignées, parallèles ou convergentes.

Mycorhize ◆*Matériaux*. Association symbiotique du mycélium d'un champignon avec les racines d'une plante supérieure.

N

Naissance ◆*Ouvrages d'art*. Extrémité d'une voûte ou d'un arc.

Nappe d'armature ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble de barres d'armature disposées sur deux plans adjacents et placées de manière à se croiser entre elles.

Nappe phréatique ◆*Construction routière*. Nappe aquifère superficielle dans le cas où aucune couche imperméable ne s'interpose entre elle et la surface du sol.

Nid-de-poule ◆*Construction routière*. Cavité de forme arrondie à la surface de la chaussée, qui est le résultat de la dégradation de la surface de roulement.

Niveau de service ◆*Conception routière*. Mesure qualitative du service rendu à l'usager de la route en relation avec ses éléments géométriques, conditionnée par les facteurs de trafic, de climat, de sécurité, de confort et de commodité de conduite et de coût d'entretien.

Niveau équivalent ◆*Construction routière*. Niveau d'un son constant transmettant la même énergie, dans un temps donné, que le son en fluctuation. Note : Symbole : (L_{eq})

Non-accès ◆*Conception routière*. Interdiction d'accès des propriétés riveraines à une route.

Non-tissé ◆*Matériaux*. Nappe obtenue par le liage mécanique, chimique ou thermique de fibres, en excluant le tissage et le tricotage continus de fils.

Non-tissé aiguilleté ◆*Matériaux*. Non-tissé dont la cohésion est assurée par l'enchevêtrement de fibres à l'aide d'aiguilles à barbes.

Non-tissé thermosoudé ◆*Matériaux*. Non-tissé dont la cohésion est assurée par des points de soudure découlant de la fusion partielle ou totale d'un certain nombre de fibres.

Norme ◆ Spécification technique ou autre document accessible au public, établi avec la coopération et le consensus ou l'approbation générale de toutes les parties intéressées, fondé sur les résultats conjugués de la science, de la technologie et de l'expérience.

Nuance (acier) ◆*Matériaux*. Caractéristique associée aux barres, laquelle permet de les classer selon leur limite élastique (300, 400 ou 500 Mpa) et leur composition chimique (type R ou W). Note : le type R,

associé à une barre crénelée ou à une barre lisse, est prévu pour une utilisation générale, tandis que le type W, associé à une barre crénelée, est réservé à des usages particuliers où la soudabilité et la ductilité sont des facteurs importants.

O

Ornière ◆*Entretien*. Dépression longitudinale, simple, double et parfois triple, provoquée par le passage des roues.

Ossature ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble des éléments porteurs principaux et secondaires d'un pont. Note : les éléments porteurs transmettent aux appuis les efforts provenant des charges qu'ils ont à supporter.

Ouverture ◆*Ouvrages d'art*. Distance libre entre les parements de deux appuis successifs.

Ouverture de filtration « FOS » (µm) ◆*Matériaux*. Dimension significative des pores d'un géotextile, équivalant au d_{95} (diamètre correspondant à 95 % en masse des particules passant un tamis déterminé) du matériau en suspension dans l'eau et passant au travers du géotextile durant un essai de tamisage hydrodynamique.

Ouvrage d'art ◆*Ouvrages d'art.* Construction nécessaire à l'établissement et à l'exploitation d'une voie de communication tels un pont, un ponceau, un mur de soutènement, un mur antibruit, un tunnel, une structure d'équipement routier, une station de pompage, un massif de fondation ou un quai.

P

Palier ◆*Construction routière*. Plate-forme ou partie subhorizontale comprise entre deux déclivités.

Panneau de polystyrène ◆*Matériaux*. Pièce rigide de forme rectangulaire dont l'épaisseur est de 150 mm et moins.

Panneau de supersignalisation ◆*Signalisation routière*. Panneau de grande dimension fabriqué de profilés et installé sur une structure de signalisation aérienne ou latérale.

Panonceau ◆*Signalisation routière*. Panneau de dimension réduite dont le message complète celui d'un panneau.

Parafouille ◆*Ouvrages d'art*. Mur ou écran descendu dans le sol pour protéger un ouvrage contre l'érosion.

Paralume ◆*Abords de route*. Écran destiné à dissimuler à la vision directe les sources de lumière.

Parc routier ◆*Signalisation routière*. Espace aménagé le long du réseau routier pour le confort et la sécurité du public voyageur.

Passage à niveau ◆*Abords de route*. Croisement d'une voie ferrée et d'un chemin public ou d'un chemin privé ouvert à la circulation publique des véhicules routiers au sens du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2). Note : un passage à niveau comprend : une surface de croisement, une signalisation routière avancée et, sur la plan ferroviaire, un dispositif de protection automatique ou une signalisation passive (croix de Saint-André seulement).

Passage inférieur ◆*Conception routière*. Ouvrage qui permet à une route de passer sous une autre route ou sous un obstacle.

Passage pour piétons ◆*Signalisation routière*. Endroit où une signalisation a été installée pour permettre aux piétons de traverser les axes routiers.

Passage supérieur ◆*Conception routière*. Ouvrage qui permet à une route de passer au-dessus d'une autre route ou d'un obstacle.

Passerelle ◆*Ouvrages d'art*. Pont réservé aux piétons ou aux cyclistes.

Patron de forage ◆*Construction routière*. Détermination du fardeau, de l'espacement et de la profondeur des trous à être forés dans le but d'exécuter un sautage.

Peinture ◆*Matériaux*. Produit mixte de suspension et de pigments donnant, pour application en couches minces sur des subjectiles appropriés, un feuil opaque doué de qualités protectrices ou techniques particulières.

Pente longitudinale ◆*Entretien*. Inclinaison suivant un axe parallèle à la direction longitudinale de la route.

Pente transversale ◆*Entretien*. Inclinaison suivant un axe perpendiculaire à la direction de la route.

Permis d'intervention ◆*Abords de route*. Autorisation délivrée à un requérant par le gestionnaire autorisé du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour exercer certaines activités ou effectuer des travaux d'entretien,

d'exploitation de réseaux de services publics ou sur d'autres équipements mis en place dans les emprises routières.

Permission de voirie ◆*Abords de route*. Autorisation délivrée à un requérant par le gestionnaire autorisé du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'exécution de travaux ou pour l'installation d'équipements aériens ou souterrains dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère. Note : la permission de voirie peut comporter un devis technique et administratif précisant les exigences et les conditions d'exécution des travaux.

Phase ◆*Signalisation routière*. Ensemble des intervalles alloués à un mouvement en particulier ou à plusieurs mouvements qui se font en même temps.

Piédroit ◆*Ouvrages d'art*. Partie du mur de front faisant saillie en avant de la culée.

Pierre concassée ◆*Matériaux*. Matériau obtenu par concassage d'une roche massive extraite d'une carrière ou d'un déblai de première classe et dont le pourcentage de particules fracturées est égal à 100 %.

Piéton ◆*Conception géométrique*. Personne qui se déplace en marchant ou au moyen d'une aide à la mobilité manuelle ou motorisée (fauteuil roulant, triporteur, quadriporteur, etc.), qui est autorisée à circuler sur un trottoir sous réserve de se conformer aux règles encadrant la circulation des piétons.

Pieu ◆*Ouvrages d'art*. Élément allongé, destiné à transmettre des efforts au sol de fondation en profondeur.

Pile ◆*Ouvrages d'art*. Appui intermédiaire du tablier d'un pont.

Piste cyclable ◆*Conception routière, Signalisation routière*. Voie cyclable réservée exclusivement à la circulation cycliste, indépendante de toute voie de circulation ou séparée de celle-ci par une barrière physique.

Piste cyclo-pédestre ◆*Signalisation routière*. Piste cyclable ouverte à la circulation piétonnière.

Plan planimétrique ◆*Construction routière*. Reproduction à l'échelle, généralement en projection orthogonale, de tout ce qui existe sur le terrain.

Plan topographique ◆*Construction routière*. Représentation graphique du relief du terrain.

Planches ◆*Matériaux*. Bois d'œuvre dont l'épaisseur nominale est inférieure à 51 mm (2 po) et dont la largeur nominale est égale ou supérieure à 51 mm (2 po).

Plante ligneuse ◆*Abords de route*. Plante arborescente ou arbustive dont le tronc, les branches et les rameaux se transforment en bois en raison du phénomène de la lignification.

Plate-forme ◆*Conception routière*. Surface de la route qui comprend la ou les chaussées, les accotements et, éventuellement, les terre-pleins.

Platelage ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble des éléments destinés à supporter les efforts dus à la circulation et à les transmettre à l'ossature.

Plâtras ◆*Construction routière*. Débris de matériaux de construction routière.

Poids nominal brut[3] ◆*Signalisation routière*. Valeur déterminée par le fabricant comme poids d'un seul véhicule routier en charge.

Point de ségrégation ◆*Matériaux*. Affaissement au-delà duquel est observée une séparation partielle ou totale des constituants d'un mélange de béton auparavant homogène.

Polymère ◆*Matériaux*. Macromolécule faite de l'assemblage de chaînes de molécules répétitives nommées « monomères » qui constitue la matrice de la barre en polymères renforcés de fibres de verre (PRFV).

Polymère de silicone ◆*Matériaux*. Produit dérivé des silicones désigné sous le nom de « silane », ou tout autre produit apparenté, utilisé pour imperméabiliser le béton soumis à l'exposition de l'eau contenant des sels de déglaçage.

Polymère renforcé de fibres de verre (PRFV) ◆*Matériaux*. Matériau composite constitué de fibres de verre continues et d'une matrice polymère thermodurcissable.

Ponceau ◆*Ouvrages d'art*. Ouvrage d'art de petites dimensions ouvert aux extrémités, construit sous un remblai, et transversal à la route ou à une entrée.

Ponceau à contour fermé ◆*Ouvrages d'art*. Ponceau qui n'est pas à contour ouvert (circulaire, arqué, etc.).

Ponceau à contour ouvert ◆*Ouvrages d'art*. Ponceau fondé sur des semelles.

3. Définition publiée dans le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 32).

Pont ◆*Ouvrages d'art*. Ouvrage d'art permettant de franchir un cours d'eau, des voies de circulation routière ou ferroviaire ainsi que tout autre obstacle.

Pont d'étagement ◆*Ouvrages d'art*. Ouvrage d'art permettant de franchir des voies de circulation routière ou ferroviaire. Note : au Québec, le terme viaduc est généralement associé à ce qu'il est convenu d'appeler un pont d'étagement.

Portance ◆*Construction routière*. Capacité d'un sol à supporter des charges.

Portée ◆*Ouvrages d'art*. Distance entre deux points d'appui consécutifs des éléments porteurs.

Portique ◆*Ouvrages d'art – Classification*. Structure comportant deux béquilles encastrées dans une traverse supérieure. ◆*Ouvrages d'art – Signalisation et éclairage*. Structure aérienne composée d'un support horizontal et de supports verticaux.

Post-tension ◆*Ouvrages d'art*. Procédé de précontrainte dans lequel les armatures sont tendues après la prise du béton.

Poteau ◆*Ouvrages d'art*. Élément porteur vertical dont les dimensions transversales sont petites par rapport à sa hauteur. ◆*Matériaux*. Section verticale en acier destinée à soutenir le grillage.

Poteau de renfort ◆*Matériaux*. Poteau installé à tous les 30 m, dans le cas des clôtures de ferme, et à tous les 60 m, dans le cas des clôtures grillagées à mailles, pour donner à la clôture la rigidité nécessaire.

Poteau intermédiaire ◆*Matériaux*. Poteau espacé à intervalle régulier entre les poteaux terminaux, le long de chaque bande de clôture.

Poteau terminal ◆*Matériaux*. Poteau de barrière, de renfort, d'angle ou d'extrémité.

Potence ◆*Signalisation routière*. Support horizontal fixé à un fût, qui supporte une ou plusieurs têtes de feux. ◆*Ouvrages d'art*. Support horizontal fixé à un fût, qui supporte un luminaire ou une ou plusieurs têtes de feux.

Pourcentage de temps contraint ◆*Conception routière*. Rapport du temps passé dans les pelotons de véhicules, en raison de l'impossibilité de dépasser, sur le temps total d'un trajet.

Poutre ◆*Ouvrages d'art*. Élément horizontal d'une charpente servant à supporter les charges et à les transmettre aux appuis.

Poutre à âme pleine ◆*Ouvrages d'art*. Poutre constituée de deux membrures reliées par une âme pleine.

Poutre caisson ◆*Ouvrages d'art*. Poutre tubulaire où les membrures supérieures ou inférieures sont continues et reliées par des âmes formant une ou plusieurs cellules.

Poutre triangulée ◆*Ouvrages d'art*. Poutre constituée de deux membrures reliées par des diagonales et éventuellement des montants.

Précontrainte ◆*Ouvrages d'art*. Procédé qui consiste à comprimer le béton à l'aide de fils, torons, câbles ou barres d'acier à haute résistance. Note : il existe deux procédés de précontrainte, soit la précontrainte par prétension ou par adhérence, et la précontrainte par post-tension ou par ancrage.

Préemption ◆*Signalisation routière*. Séquence accordée en priorité selon des conditions particulières.

Pression de référence moyenne horaire ◆*Ouvrages d'art*. Pression moyenne des vents enregistrée dans un intervalle d'une heure pour un site et une période de récurrence donnés.

Prétension ◆*Ouvrages d'art*. Procédé de précontrainte consistant à tendre les armatures avant la coulée du béton.

Produit à plus d'un composant ◆*Matériaux*. Produit qui est habituellement constitué d'une base et d'un durcisseur ne comportant pas de solvant qui durcit par réaction chimique après mélange.

Produit de colmatage de fissures et de joints ◆*Matériaux*. Produit manufacturé à base de bitume modifié par ajout de polymères et autres additifs.

Produit de cure formant membrane ◆*Matériaux*. Matériau liquide composé de résines, de pigments, de plastifiants en dispersion dans l'eau ou de solvants volatils, appliqué à l'aide d'un rouleau ou d'un pulvérisateur soit sur une surface de béton frais, soit sur une surface de béton décoffré avant la fin de sa période de mûrissement.

Produit de préservation du bois ◆*Matériaux*. Toute substance chimique reconnue par la norme CAN/CSA O80 « Préservation du bois » comme toxique pour les champignons, les insectes, les tarets et autres parasites.

Profil en long ◆*Conception routière*. Coupe longitudinale d'une route.

Profil en travers ◆*Conception routière*. Coupe transversale d'une route.

Profil fermé (CP) ◆*Matériaux*. Tuyau profilé à paroi intérieure lisse, renforcé à l'extérieur par des nervures évidées annelées ou par des nervures évidées hélicoïdales et recouvert d'une gaine intégrée formant une paroi extérieure lisse. (En anglais : *Closed profile (CP)*). Note : le terme *profil fermé* s'applique aux tuyaux en PE et en PVC.

Profil ouvert (DWC) ◆*Matériaux*. Tuyau profilé constitué de deux parois fusionnées, dont la paroi lisse est renforcée par une paroi extérieure formée de nervures annelées évidées ou de nervures évidées hélicoïdales. (En anglais : *Dualwall corrugated (DWC)*).

Profil ouvert (OP) ◆*Matériaux*. Tuyau profilé à paroi intérieure lisse, renforcé à l'extérieur par des nervures annelées pleines ou par des nervures hélicoïdales pleines. (En anglais : *Open profile (OP)*). Note : le terme *profil ouvert* s'applique aux tuyaux en PE et en PVC.

Profil stratigraphique ◆*Construction routière*. Schéma montrant la succession et la disposition des couches de terrain le long d'un tracé routier.

Profilage ◆*Construction routière*. Ensemble des actions visant à ce que le profil réel d'une chaussée soit aussi proche que possible de son profil théorique.

Profilé ◆*Ouvrages d'art*. Pièce d'acier fabriquée selon une section normalisée.

Profilomètre ◆*Construction routière*. Appareil destiné à mesurer l'écart entre le profil moyen d'une chaussée et son profil réel, dans le but d'apprécier le confort de l'usager.

Promenade ◆*Abords de route*. Artère réservée aux véhicules légers et aux piétons, en général située dans un parc ou un couloir d'aménagement paysager.

Puisard ◆*Construction routière*. Élément du système de drainage, avec grille de surface et bassin de retenue, captant l'eau de ruissellement et acheminant celle-ci à la conduite d'égout ou au fossé.

Purge ◆*Construction routière*. Opération par laquelle on enlève sur une étendue limitée de l'infrastructure des matériaux jugés trop instables pour servir de support à la chaussée.

Pylône ◆*Ouvrages d'art*. Élément vertical élancé supportant des câbles.

Q

Quai ◆*Ouvrages d'art*. Ouvrage constitué d'un mur de soutènement et d'une chaussée, aménagé au bord de l'eau et permettant aux bateaux d'accoster au port.

R

Radier ◆*Construction routière*. Plate-forme qui recouvre le sol d'une construction, lui sert de fondation et la protège contre l'érosion.

Raidisseur ◆*Ouvrages d'art*. Élément servant à renforcer une plaque métallique.

Ralentisseur ◆*Conception routière*. Aménagement de chaussée (chicane, rétrécissement, etc.) ou dispositif (îlot central, passage surélevé pour personnes, etc.) destiné à réduire la vitesse des véhicules.

Rechargement ◆*Entretien*. Opération consistant à placer une nouvelle couche de granulats sur une route existante.

Reconstruction ◆Érection d'une infrastructure sur un site où un équipement du même genre existe déjà. Les travaux impliquent la démolition complète de l'infrastructure existante concernée. Une reconstruction implique normalement une hausse (amélioration) des caractéristiques techniques.

Recouvrement de protection ◆*Ouvrages d'art*. Remblayage réalisé au-dessus d'un tuyau dans le but de le protéger contre le poinçonnement des pierres ou l'effet de charges concentrées.

Réflecteur ◆*Abords de route*. Diffuseur en aluminium poli et brillant servant à projeter la lumière sur le plan d'utilisation.

Réfracteur ◆*Abords de route*. Diffuseur en verre servant à distribuer la lumière d'un appareil d'éclairage.

Rein ◆*Ouvrages d'art*. Zone d'un arc ou d'une voûte voisine du milieu de la montée, c'est-à-dire à mi-hauteur entre les naissances et la clé.

Relais de charge ◆*Matériaux*. Appareil électronique alimenté par un signal à courant continu et pouvant transmettre un signal à courant alternatif de moyenne puissance à la lampe d'un feu de circulation.

Relais de transfert ◆*Matériaux*. Appareil électromécanique fonctionnant à courant alternatif et servant dans une situation de conflit à transférer l'opération normale d'un système de feux de circulation à l'opération clignotement.

Relais pour clignotants ◆*Matériaux*. Appareil électronique qui interrompt, selon une fréquence déterminée, l'alimentation d'un signal lumineux.

Remblai ◆*Construction routière*. Matériaux provenant des déblais, des excavations, des fossés de décharge ou des bancs d'emprunt et placés sous la ligne de fermeture du remblai.

Remblais latéraux ◆*Ouvrages d'art*. Remblais composés de matériaux granulaires situés de chaque côté du tuyau.

Renforcement ◆*Entretien*. Remise en état d'une chaussée dans le but de hausser sa portance à un niveau tel qu'elle puisse supporter le trafic qui lui est imposé sans se déformer de façon exagérée.

Répartition ◆*Signalisation routière*. Durée de chacun des intervalles.

Réseau de voies cyclables ◆*Conception routière*. Ensemble de voies cyclables reliées entre elles dans une région ou une municipalité donnée.

Réserve de capacité ◆*Conception routière – Circulation*. Différence entre la capacité offerte et le débit ou l'intensité observée.

Ressuage ◆*Matériaux*. Remontée de bitume à la surface d'un revêtement bitumineux.

Retard individuel moyen à l'arrêt ◆*Conception routière*. Rapport du temps total passé par les véhicules arrêtés dans une file d'attente sur le nombre de véhicules entrant, exprimé en secondes par véhicule pour la période considérée, et ce, pour une intersection, une approche ou un nombre de voies donné.

Rétroréflexion ◆*Abords de route*. Mode de réflexion de la lumière se caractérisant par le renvoi de la lumière dans la direction ou dans des directions mêmes d'où elle provient, ou dans des directions voisines de celles-ci.

Revêtement ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Couche de matériaux placés au-dessus de la fondation; le revêtement sert de surface de roulement, à distribuer les charges transmises dans la chaussée, à augmenter la capacité de support et à protéger la fondation contre l'action du trafic et des intempéries. Le revêtement de chaussée en enrobé est constitué d'un mélange de granulats et de bitume posé en une ou plusieurs couches. Le revêtement de chaussée en béton est constitué de dalles en béton avec ou sans armature.

Roc solide ◆*Construction routière*. Roc non désagrégé.

Roches ignées ◆*Construction routière*. Roches résultant de la solidification des magmas.

Roches métamorphiques ◆*Construction routière*. Roches formées par la recristallisation de roches préexistantes.

Roches sédimentaires ◆*Construction routière*. Roches formées de l'accumulation de débris ou de la précipitation de minéraux à partir de solutions.

Route à chaussée unique ◆*Conception routière*. Route formée de deux ou plusieurs voies contiguës où la circulation s'exécute généralement dans les deux directions.

Route à chaussées séparées[1] ◆*Conception routière*. Route comportant au moins deux chaussées séparées par un terre-plein ou par un séparateur et affectées à des sens de circulation opposés.

Route de contournement[1] ◆*Conception routière*. Tronçon d'une route ou d'autoroute, généralement extérieur à une agglomération, destiné à absorber la circulation de transit. Note : route de contournement est aussi connue sous l'appellation *route de ceinture*.

Route de desserte ◆*Conception routière*. Route adjacente à une autoroute ayant pour rôle essentiel la desserte des municipalités, propriétés, commerces ou parcelles riveraines.

Route isolée ◆*Abords de route*. Route où les points de services aux usagers sont distancés de plus de 100 km.

Route la plus importante ◆*Signalisation routière*. Route dont le débit de circulation est le plus élevé.

Route secondaire ◆*Conception routière*. Route de moindre importance que celle qui sert de route de référence.

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Rugosité ◆*Entretien – Chaussée*. Caractéristique d'une surface qui présente des aspérités permettant de meilleures conditions de contact avec les pneus.

S

Sable ◆*Matériaux*. Granulat fin n'ayant pas subi de concassage.

Sablière ◆*CCDG – Infrastructures routières – Construction et réparation*. Tout endroit d'où l'on extrait, à ciel ouvert, des substances minérales non consolidées, y compris du sable ou du gravier, à partir d'un dépôt naturel, à l'exception des déblais, excavations et autres travaux effectués en vue d'y établir l'emprise ou les fondations d'une construction.

Saignée ◆*Construction routière*. Petite tranchée creusée dans les talus de déblai pour conduire l'eau de ruissellement de la berge au fossé.

Sautage principal ◆*Construction routière*. Opération consistant à effectuer un déblai au moyen d'explosifs après réalisation du prédécoupage, si requis.

Scarification ◆*Construction routière*. Opération qui consiste à ameublir la surface d'une chaussée.

Section d'ancrage ◆*Dispositifs de retenue*. Partie d'un dispositif de retenue dont les capacités d'interception et de redirection sont réduites. La longueur de la section d'ancrage n'est pas comprise dans le calcul de la longueur de glissière nécessaire et elle diffère selon le type de dispositif utilisé.

Section d'entrecroisement ◆*Conception routière*. Section de chaussée à sens unique, dans laquelle s'effectue le triage des véhicules convergeant et divergeant tangentiellement.

Section efficace ◆*Dispositifs de retenue*. Partie d'un dispositif de retenue dont les capacités d'interception et de redirection du dispositif sont totales. La longueur minimale de la section efficace est déterminée par le calcul de la longueur de glissière nécessaire.

Sel ◆*Matériaux*. Nom commun donné généralement au chlorure de sodium.

Sel de déglaçage ◆*Matériaux*. Fondant chimique utilisé sous forme solide.

Semelle ◆*Ouvrages d'art – Fondation*. Dalle de béton reportant au sol de fondation les efforts de la structure. ◆*Ouvrages d'art – Structure*. Plaque métallique constituant la membrure d'une poutre.

Sentier polyvalent ◆*Signalisation routière*. Voie cyclable ouverte à la circulation d'autres modes de déplacement.

Séquence ◆*Signalisation routière*. Ordre dans lequel se déroulent successivement les phases.

Services publics ◆*Abords de route*. Services fournis par des entreprises (téléphone, câblodistribution, électricité, gaz, etc.) ou par une municipalité à ses contribuables (aqueduc, égout, etc.) dont les équipements sont déjà aménagés dans les emprises routières selon les dispositions réglementaires applicables au Québec.

Signalisation ◆*Signalisation routière*. Signal lumineux ou sonore, panneau, marque sur la chaussée ou dispositif destinés à interdire, régir ou contrôler la circulation ou le stationnement, ou à informer.

Signaux lumineux ◆*Signalisation routière*. Signaux servant à réglementer les déplacements des usagers de la route. Note : les signaux lumineux comprennent les feux de circulation, les feux clignotants, les feux pour piétons, les feux pour cyclistes, les feux d'utilisation des voies, les feux de réglementation du stationnement, les feux de circulation pour travaux, les feux de priorité pour autobus et les feux pour autobus.

Signaux sonores ◆*Signalisation routière*. Dispositifs sonores ajoutés aux feux pour piétons pour permettre aux personnes ayant une déficience visuelle de traverser une intersection d'une façon sécuritaire.

Soffite ◆*Ouvrages d'art*. Dessous de l'ossature d'un pont ou de la partie la plus élevée de l'intérieur d'un ponceau.

Sol gélif ◆*Construction routière*. Sol dans lequel se forme de la glace de ségrégation (lentilles) causant des soulèvements lorsque les conditions d'apport d'eau et de basses températures sont suffisantes et persistantes. Note : le sol gélif peut subir des effets d'affaissement au moment du dégel.

Sols ◆*Matériaux*. Matériaux d'origine minérale composés de particules ou de fragments de pierre, de gravier, de sable, de silt ou d'argile pouvant être en place ou étant rapportés généralement de déblais, d'excavations, de carrières, de sablières

ou de chambres d'emprunt et pouvant comprendre certains sous-produits industriels.

Soudure ◆*Matériaux*. Mode d'assemblage des surfaces des géomembranes qui ont fusionné par la chaleur, où une pression est appliquée simultanément sur les faces extérieures des géomembranes.

Sous-fondation ◆*Construction routière*. Couche de matériaux granulaires spécifiques destinée à limiter les contraintes transmises à l'infrastructure, à contribuer au drainage de la structure de la chaussée et, en grande partie, à la protection contre le gel.

Stabilisation ◆*Construction routière*. Traitement d'un sol dans le but d'accroître sa résistance mécanique et ainsi améliorer sa performance dans le corps d'une chaussée, tout en diminuant sa sensibilité à l'érosion.

Station de pompage ◆*Ouvrages d'art*. Infrastructure en béton armé renfermant des éléments de mécanique de procédé visant à remonter les eaux qui s'accumulent à un point bas vers un point de rejet adéquat. Il peut s'agir d'eaux sanitaires, d'eaux de pluie ou d'eaux d'infiltration. Le point de rejet peut diriger les eaux vers les égouts, un cours d'eau, un ouvrage de gestion des eaux pluviales, etc.

Les postes de pompage et les chambres de vannes conformes à la norme BNQ 2622–420 « Regards d'égout, puisards, chambres des vannes et postes de pompage préfabriqués en béton armé » ne sont pas inclus dans cette définition.

Structure d'équipement routier ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble des structures de signalisation et des structures électrotechniques supportant de l'équipement routier.

Structure de la chaussée ◆*Construction routière*. Ensemble des couches de matériaux placées au-dessus de l'infrastructure, destinées à supporter les véhicules.

Structure de signalisation ◆*Ouvrages d'art*. Structure supportant les panneaux de supersignalisation. Ces structures sont divisées en deux types, soit les structures de signalisation latérale et les structures de signalisation aérienne. Elles peuvent parfois supporter des équipements électrotechniques tels que des panneaux à messages variables ou des feux clignotants.

Structure électrotechnique ◆*Ouvrages d'art*. Structure supportant les équipements électrotechniques. Ces structures sont divisées en quatre types, soit les structures d'alimentation, d'éclairage, de signaux lumineux ainsi que les autres systèmes électrotechniques.

Structure flexible ◆*Ouvrages d'art*. Structure qui supporte les charges verticales grâce à l'interaction de la conduite et du sol environnant (sol-structure). Note : sous l'action des charges, la structure se déforme légèrement et prend appui sur les remblais latéraux adjacents.

Structure rigide ◆*Ouvrages d'art*. Structure qui se déforme de façon imperceptible sous l'action des charges verticales.

Structure rocheuse ◆*Construction routière*. Éléments structuraux (fracture, litage, etc.) qui proviennent des déformations subies par les roches et qui sont observables à l'échelle du massif rocheux.

Subhorizontal ◆*Construction routière*. Dont la pente est horizontale ou près de l'horizontale.

Subjectile ◆*Matériaux*. Surface sur laquelle on applique une couche de produit (peinture, vernis ou préparation assimilée).

Subvertical ◆*Construction routière*. Dont la pente est verticale ou près de la verticale.

Superplastifiant ◆*Matériaux*. Adjuvant utilisé pour obtenir soit une réduction d'eau et un accroissement de résistance important, soit un béton fluide.

Supersignalisation ◆*Ouvrages d'art, Signalisation routière*. Signalisation latérale ou aérienne installée sur des supports robustes.

Support cédant sous l'impact ◆*Ouvrages d'art*. Support vertical d'une structure d'équipement routier conçu de manière à céder sous l'impact d'un véhicule. Note : dans le cas des lampadaires, le support comprend une base cédant sous l'impact, tandis que dans le cas des structures de supersignalisation, il comprend également un joint à articulation. Par contre, dans le cas de la petite signalisation, le support peut céder par pliage ou par fracture; il peut aussi comprendre une base cédant sous l'impact.

Surcharge ◆*Ouvrages d'art*. Charges d'exploitation et forces résultant du vent, de l'eau, de la neige et de la température.

Surface bosselée ◆*Matériaux*. Surface obtenue par dressage du granit.

Surface de croisement ◆*Abords de route*. Surface plane constituée d'un platelage, d'asphalte ou de tout autre matériau placé entre les rails et aux extrémités des traverses sur la pleine largeur du passage à niveau. De plus, la surface de croisement permet une circulation routière sans heurts.

Surface guillotinée ◆*Matériaux*. Surface obtenue par clivage, avec ou sans dressage.

Surface sciée ◆*Matériaux*. Surface plane et régulière obtenue au moyen de différents appareils de sciage.

Suspente ◆*Ouvrages d'art*. Pièce métallique verticale reportant les efforts du tablier aux câbles d'un pont suspendu ou à l'arc d'un pont en arc.

Sylviculture ◆*Abords de route*. Aménagement et exploitation de forêts affectées principalement à la production de matière ligneuse.

Système de feux de circulation ◆*Signalisation routière*. Ensemble d'un dispositif de feux permettant de régulariser la circulation à une intersection.

Système de peintures ◆*Matériaux*. Ensemble de couches de peintures compatibles, dont chacune remplit un rôle dans la protection.

Système de relève ◆*Signalisation routière*. Ensemble d'équipements composés notamment d'accumulateurs et d'une unité d'alimentation sans coupure (UPS), ajouté à un système de feux de circulation ou à un panneau muni de feux jaunes clignotants pour prendre la relève en cas d'une panne d'alimentation électrique.

Système électrotechnique ◆*Matériaux*. Système regroupant les systèmes d'éclairage routier, les systèmes de signaux lumineux ainsi que tout autre système électrique.

Système préfabriqué ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble solidaire composé d'une dalle préfabriquée en béton pleine épaisseur ainsi que d'une ou plusieurs poutres assemblées en usine ou en chantier.

Tablier ◆*Ouvrages d'art*. Partie horizontale de l'ossature d'un pont située sous la voie portée. Note : dans le cas d'un pont à poutres, le tablier comprend les éléments porteurs; dans le cas d'un pont à poutres triangulées, en arc ou à câbles, le tablier est supporté par les éléments porteurs.

Talus ◆*Conception routière*. Partie de l'emprise de la route comprise entre l'arrondi de talus et le fossé.

Talus de déblai ◆*Conception routière*. Partie de déblai de la route comprise entre le fossé et la berge.

Talus de remblai ◆*Construction routière*. Face inclinée résultant d'un terrassement.

Talus extérieur ◆*Conception routière*. Talus adjacent à l'arrondi de talus en milieu rural ou à la banquette en milieu urbain, situé du côté extérieur de la route.

Talus intérieur ◆*Conception routière*. Talus situé uniquement dans le terre-plein central pour une route à chaussées séparées.

Température basse de caractérisation (T_b) ◆*Matériaux*. Température (°C) à laquelle le bitume est susceptible de se fissurer par retrait thermique.

Température élevée de caractérisation (T_e) ◆*Matériaux*. Température (°C) à laquelle le bitume est susceptible de se déformer de manière irréversible.

Teneur en eau ◆*Matériaux*. Quantité d'eau contenue dans un sol, exprimée en pourcentage de la masse sèche de ce sol.

Tenon ◆*Ouvrages d'art*. Pièce située à l'extrémité de la potence, sur laquelle est fixé le luminaire ou la tête de feux de circulation.

Terrain naturel ◆*Construction routière*. Surface du terrain d'un chantier avant le commencement des travaux.

Terrassement ◆*Construction routière*. Ensemble des ouvrages exécutés pour donner à la route la forme déterminée par les plans et le profil en long et en travers jusqu'à l'élévation de la ligne d'infrastructure.

Terre végétale ◆*Matériaux*. Sol dont les propriétés le rendent propice à la croissance des végétaux.

Terre-plein central ◆*Conception routière*. Partie de l'emprise de la route comprise entre les voies d'une route à chaussées séparées affectées à des sens de circulation opposés.

Terre-plein latéral ◆*Conception routière*. Partie de l'emprise de la route comprise entre une autoroute et une voie latérale ou un collecteur.

Tête de feux ◆*Signalisation routière*. Montage supportant plusieurs lanternes en un même ensemble.

Tête horizontale ◆*Matériaux*. Ensemble habituellement formé d'un boîtier unique de dimensions suffisantes pour permettre d'y encastrer, côte à côte, autant d'unités optiques que le nombre de messages lumineux à diffuser.

Tête verticale ◆*Matériaux*. Ensemble habituellement formé d'un nombre de lanternes attachées les unes aux autres, correspondant au nombre de messages lumineux à diffuser.

Thermoplastique ◆*Matériaux*. Plastique susceptible d'être, de manière répétée, successivement ramolli par chauffage et durci par refroidissement dans un écart de température caractéristique de la matière plastique et, à l'état ramolli, d'être mis en forme par plasticité dans un moule, par extrusion ou par formage.

Tirant ◆*Matériaux*. Fil servant à empêcher la déformation du gabion.

Tirant en PRFV ◆*Matériaux*. Barre courte en polymères renforcés de fibres de verre (PRFV) posée entre deux éléments adjacents d'une construction en béton, par exemple dans les joints longitudinaux des dalles courtes goujonnées ou d'une dalle en béton armé continu d'un revêtement de chaussée en béton.

Tissé ◆*Matériaux*. Nappe formée par deux ou plusieurs ensembles de fils s'entrecroisant essentiellement à angle droit avec un ensemble de fils parallèles au sens de la chaîne.

Toron ◆*Matériaux*. Armature de précontrainte sous forme d'un ensemble de six fils enroulés en hélice autour d'un fil central appelé « âme ». ◆*Ouvrages d'art*. Ensemble de fils métalliques enroulés en hélice autour d'un fil ou d'un ensemble de fils torsadés.

Tourbe ◆*Matériaux*. Résidus organiques qui se forment dans les tourbières par décomposition partielle des végétaux, dans un milieu de très grande humidité et d'anaérobie.

Tour d'éclairage ◆*Ouvrages d'art*. Dispositif d'éclairage comportant un fût dont les luminaires sont fixés à une couronne mobile pouvant être élevée et abaissée le long du fût.

Touret ◆*Matériaux*. Dévidoir sur lequel on enroule les torons.

Tout-venant ◆*Matériaux*. Granulat non calibré.

Tracé en plan ◆*Conception routière*. Projection d'une route sur un plan horizontal.

Tracés indépendants ◆*Conception routière*. Conception et implantation individuelles de chacunedes parties d'une route à chaussées séparées pour tirer profit de la topographie du terrain.

Trafic[1] ◆*Conception routière*. Mouvement des véhicules sur un axe de circulation. Note : le trafic d'une route peut s'exprimer par le nombre de voitures et de camions qui circulent sur cette route dans chaque sens.

Traitement de surface ◆*Matériaux*. Procédé qui consiste en une application d'émulsion de bitume immédiatement suivie de l'épandage, puis du compactage des granulats à l'aide d'un rouleau compresseur. Le traitement de surface peut être monocouche ou multicouche.

Traitement des sols ◆*Construction routière*. Opération qui consiste à améliorer les caractéristiques d'un sol en le mélangeant avec un agent stabilisateur.

Transition ◆*Construction routière*. Technique de construction utilisée pour éliminer les changements brusques dans le comportement d'une chaussée lors du passage d'un sol à un autre.

Travaux ◆*Signalisation routière*. Activités nécessitant l'intervention de travailleurs dans une ou plusieurs voies de circulation et jusqu'à une distance de 3 m de l'extérieur de ces voies et ce, sur une hauteur de 5,5 m.

Travaux de courte durée ◆*Signalisation routière*. Travaux devant être réalisés dans un délai d'au plus 24 heures.

Travaux de longue durée ◆*Signalisation routière*. Travaux dont le délai de réalisation est de plus de 24 heures.

Travaux de très courte durée ◆*Signalisation routière*. Travaux devant être réalisés dans un délai d'au plus 30 minutes, excluant le temps nécessaire à la mise en place et à l'enlèvement des dispositifs de signalisation.

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Travaux mobiles ◆*Signalisation routière*. Travaux réalisés au moyen d'un véhicule en mouvement circulant à une vitesse d'au moins 5 km/h et d'au plus 60 km/h.

Travaux routiers[1] ◆Travaux de réfection, d'entretien ou de construction de tout type de route ou d'éléments de celle-ci.

Travée ◆*Ouvrages d'art*. Partie du tablier d'un pont entre deux appuis successifs.

Traverse ◆*Conception routière*. Passage qui coupe un terre-plein central pour les besoins d'entretien ou de détournement temporaire du trafic.

Tricoté ◆*Matériaux*. Tube de tissu obtenu par tricotage continu de fils.

Tumulus ◆*Abords de route*. Amas de terre en forme de pyramide tronquée.

Tunnel ◆*Ouvrages d'art*. Galerie souterraine de grande section permettant le passage d'une voie de communication.

Tympan ◆*Ouvrages d'art*. Mur vertical situé en façade d'un pont en arc, compris entre l'arc et la chaussée.

U

Unité optique ◆*Signalisation routière*. Ensemble composé d'un module à diodes électroluminescentes et des pièces d'assemblage nécessaires à la diffusion d'un message lumineux.

V

Végétal ligneux ◆*Abords de route*. Plante arborescente ou arbustive dont le tronc, les branches et les rameaux se transforment en bois par le phénomène de la lignification.

Végétalisation ◆*Abords de route*. Implantation de végétaux de manière à reconstituer progressivement la couverture végétale d'un terrain dénudé.

Véhicule avec dispositif de protection latérale ◆*Dispositifs de retenue*. Véhicule constitué d'un tracteur routier auquel est attachée une semi-remorque configurée de manière à protéger une aire de travail exposée à la circulation. Du côté de la circulation, le véhicule avec dispositif de protection latérale (VDPL) comporte une paroi destinée à retenir et à rediriger un véhicule à la manière d'une glissière de sécurité. Du côté opposé à la circulation, le VDPL comporte un espace semi-fermé destiné à délimiter l'aire de travail et à protéger les travailleurs qui s'y trouvent.

Véhicule de protection ◆*Dispositifs de retenue*. Véhicule utilisé pour sécuriser une aire de travail et protéger les travailleurs qui s'y trouvent. Il existe trois classes de véhicules de protection : le véhicule de protection léger, le véhicule de protection lourd et le véhicule de protection avec atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV).

Véhicule de protection avec atténuateur d'impact fixé à un véhicule ◆*Dispositifs de retenue*. Véhicule de protection de type camion équipé de dispositifs de signalisation, muni d'un atténuateur d'impact fixé à un véhicule (AIFV) et dont la masse totale en charge de l'ensemble est comprise entre 13 000 kg et 16 000 kg inclusivement.

Véhicule de protection léger ◆*Dispositifs de retenue*. Véhicule de protection de type camionnette ou fourgonnette équipé de dispositifs de signalisation et dont le poids nominal brut (PNBV) est égal ou supérieur à 2500 kg et inférieur à 4500 kg.

Véhicule de protection lourd ◆*Dispositifs de retenue*. Véhicule de protection de type camion équipé de dispositifs de signalisation, dont le poids nominal brut (PNBV) est égal ou supérieur à 15 000 kg.

Véhicule-outil ◆*Signalisation routière*. Véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Pour les fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se retrouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement – Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

Viaduc ◆*Ouvrages d'art*. **1°** Ouvrage de franchissement à grande hauteur situé au-dessus d'une vallée. **2°** Ouvrage constitué de nombreuses travées successives. Note : au Québec, ce terme est généralement associé à ce qu'il est convenu d'appeler un pont d'étagement.

1. Définition normalisée ou recommandée par l'Office québécois de la langue française (publication à la *Gazette officielle du Québec*).

Vinylester ◆*Matériaux*. Résine polymère thermodurcissable produite par la réaction d'un acide acrylique ou méthacrylique avec une résine époxy.

Visière ◆*Signalisation routière*. Pièce rigide placée sur l'unité optique et entourant en tout ou en partie la lentille afin d'augmenter ou de restreindre la visibilité du signal lumineux.

Vitesse de base ◆*Conception routière*. Vitesse constante la plus élevée à laquelle le tronçon de route peut être parcouru avec sécurité et confort, lorsque ces facteurs ne dépendent que de la géométrie de la route. Note : pour la conception d'une route, la vitesse de base utilisée est la vitesse affichée, plus 10 km/h.

Vitesse de marche ◆*Conception routière*. Rapport de la distance parcourue sur le temps pendant lequel le véhicule a effectivement roulé, en excluant les temps d'arrêt, sur une section déterminée d'une route.

Vitesse de parcours ◆*Conception routière*. Rapport de la distance parcourue sur le temps total employé à effectuer un parcours, comprenant tous les retards imposés à la circulation.

Vitesse praticable ◆*Conception routière*. La plus grande vitesse de parcours réalisable par un véhicule sur une route donnée, dans des conditions atmosphériques favorables et compte tenu des caractéristiques de la circulation existante, sans qu'à aucun moment il ne dépasse la vitesse de base qui y a été déterminée par le concepteur selon les impératifs de la sécurité.

Voie auxiliaire ◆*Conception routière*. Bande de chaussée juxtaposée aux voies de circulation.

Voie cyclable ◆*Conception routière, Signalisation routière*. Voie aménagée en fonction de la circulation cycliste exclusive ou partagée avec d'autres modes de déplacement.

Voie d'accélération ◆*Conception routière*. Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules d'accéder à la route et d'accélérer afin de s'intégrer dans le courant principal de circulation.

Voie de circulation ◆*Conception routière*. Bande de chaussée sur laquelle se fait la circulation dans une direction seulement et qui est suffisamment large pour que les véhicules y circulent de manière sécuritaire.

Voie de décélération ◆*Conception routière*. Voie de circulation auxiliaire permettant aux véhicules quittant la route de décélérer à l'extérieur du courant principal de circulation.

Voie de dépassement ◆*Conception routière*. Voie auxiliaire située à gauche de la voie principale de circulation et permettant les manœuvres de dépassement.

Voie de secours ◆*Dispositifs de retenue*. Voie adjacente à la voie de circulation, où se trouve de l'équipement de sécurité, dont le rôle est de permettre aux véhicules lourds de s'immobiliser à la suite d'une perte de capacité de freinage.

Voie de service ◆*Dispositifs de retenue*. Voie aménagée le long du lit d'arrêt, quand sa réalisation est possible, afin de faciliter les opérations d'entretien et le déchargement des lourdes cargaisons avant de procéder au remorquage d'un véhicule enlisé.

Voie de stockage ou voie de refuge ◆*Conception routière*. Voie auxiliaire intégrée à un carrefour permettant aux véhicules d'attendre en sécurité d'effectuer un virage à gauche ou à droite.

Voie latérale ◆*Conception routière*. Route unidirectionnelle à accès contrôlés adjacente à une autoroute et séparée de cette dernière par un terre-plein latéral, conçue pour rassembler les conducteurs de véhicules souhaitant traverser, atteindre ou quitter l'autoroute et desservir les propriétés adjacentes.

Voie pour véhicules lents ◆*Conception routière*. Voie auxiliaire située du côté droit dans une pente dans laquelle circulent les véhicules lents, afin de maintenir la fluidité du courant principal de circulation.

Voie réservée ◆*Conception routière*. Bande de chaussée destinée exclusivement à la circulation de certains types de véhicules. La voie peut être séparée de la circulation courante ou adjacente à celle-ci. La voie peut être située à gauche ou à droite sur la chaussée ou occuper le terre-plein central.

Voie temporaire de déviation ◆*Signalisation routière*. Ouvrage temporaire constitué d'un élargissement de la chaussée ou d'un aménagement du terre-plein central afin que soit créée une voie de circulation supplémentaire servant de déviation.

Voile ◆*Ouvrages d'art*. Paroi en béton de faible épaisseur.

Voussoir ◆*Ouvrages d'art*. Élément d'un ouvrage en béton précontraint habituellement construit en encorbellement.

W X Y Z

Zone de rusticité ◆*Matériaux*. La rusticité est basée sur la tolérance des plantes aux conditions climatiques et à la durée moyenne de la période sans gel. Le classement des zones est basé sur les zones canadiennes de rusticité, élaborées par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Zone scolaire ◆*Signalisation routière*. Section de route longeant les limites du terrain d'un établissement d'enseignement primaire ou secondaire.

Collection Normes – Ouvrages routiers

Le *Lexique* de la collection Normes – Ouvrages routiers rassemble dans un outil de travail commun les définitions des termes utilisés dans le domaine routier nécessitant une certaine spécification dans leur utilisation. Celles présentées dans les dictionnaires et qui répondent bien au besoin terminologique du ministère des Transports et de la Mobilité durable n'y sont donc pas présentées.

Transports et Mobilité durable
Québec